



Direction régionale des affaires culturelles  
de Picardie

# Diagnostic territorial

---

Avril 2015

# Sommaire

---

## Préambule

- **Un nouveau territoire**

## I. Panorama socio-économique de la Picardie

- Présentation
- Agriculture et industrie encore très présentes
- Des indicateurs sociaux en retrait

## II. Panorama du secteur culturel en Picardie

- Une moindre présence du secteur culturel en Picardie
- Des disparités au regard de la répartition sur le territoire picard
- L'emploi culturel

## III. La Direction régionale des affaires culturelles

- **État des lieux**
  - Budget
  - Ressources humaines
  - Immobilier
  - Organisation des services
- **Missions et enjeux**
  - Missions
  - Projet stratégique de la Drac
  - Collaboration avec les collectivités territoriales

## Annexes

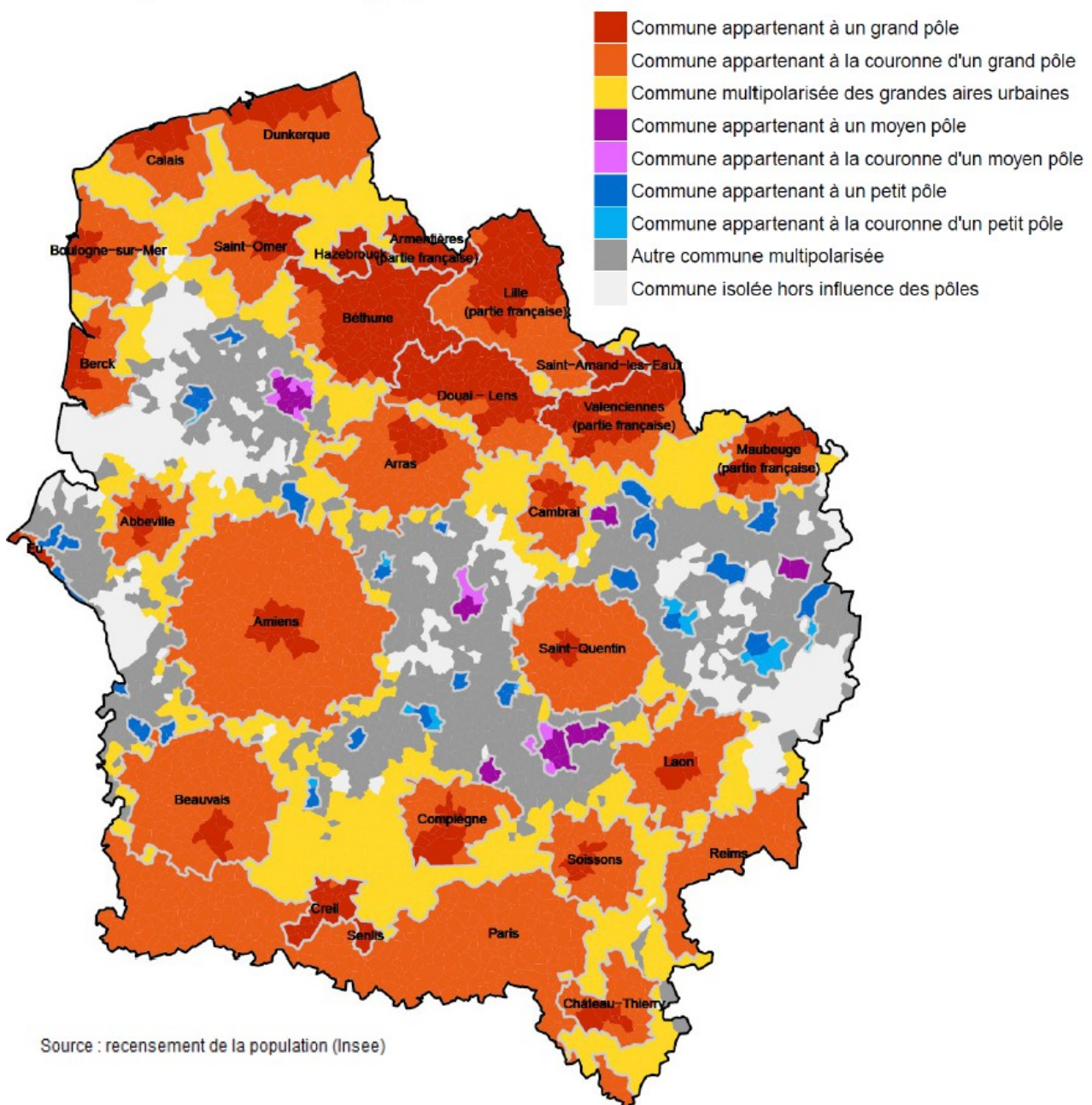
- **Contributions des services et conseillers sectoriels**
  - Services rattachés à la Direction
  - Secrétariat général
  - Conservation régionale des monuments historiques
  - Service régional de l'archéologie
  - Architecture

- Musées de France
- Livre et lecture – Langues de France et langue française - Archives
- Théâtre et Danse
- Musique
- Arts plastiques
- Éducation artistique et culturelle et politiques interministérielles
- Numérique
- STAP 02
- STAP 60
- STAP 80

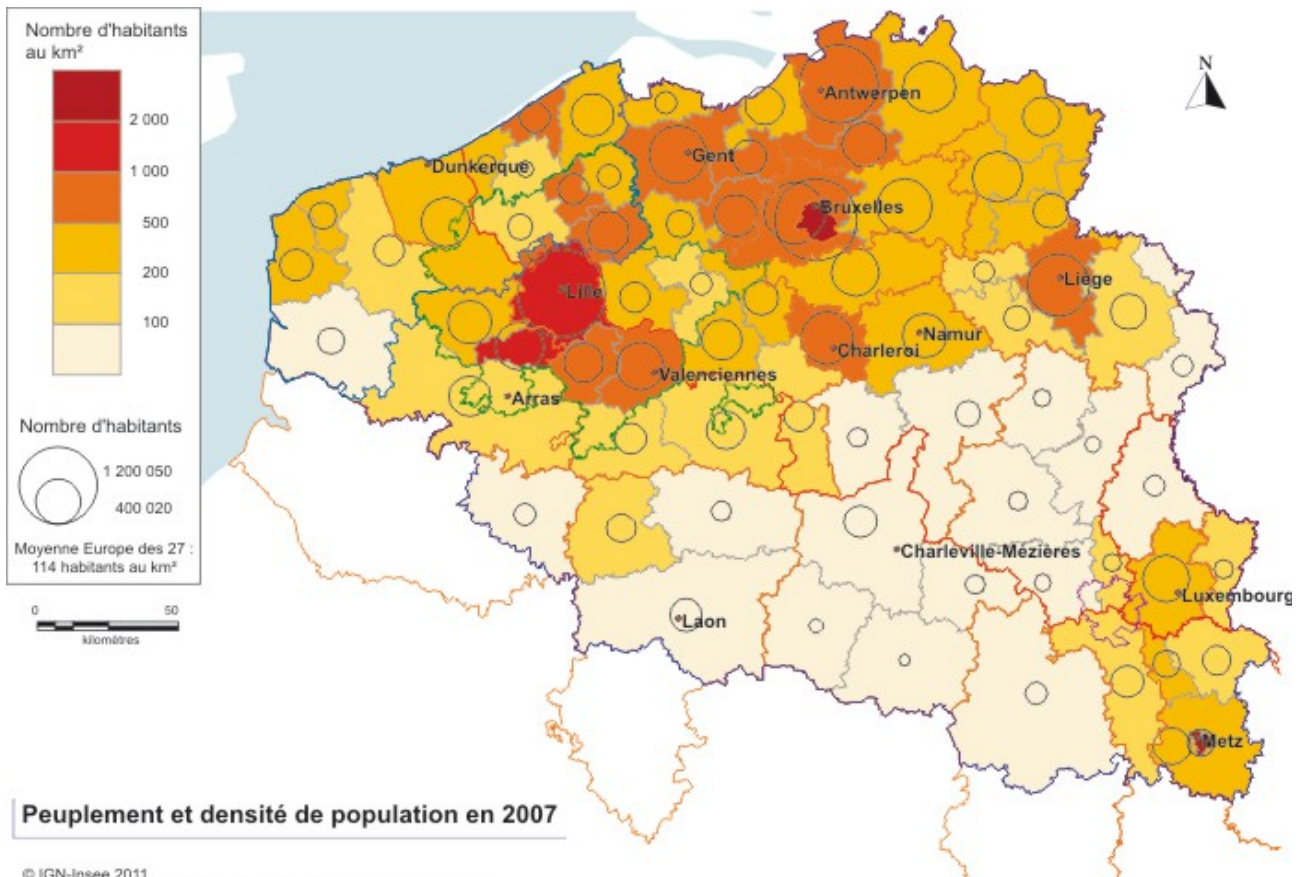
## Un nouveau territoire

- Une morphologie urbaine contrastée

Le zonage en aires urbaines appliqué aux communes du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie



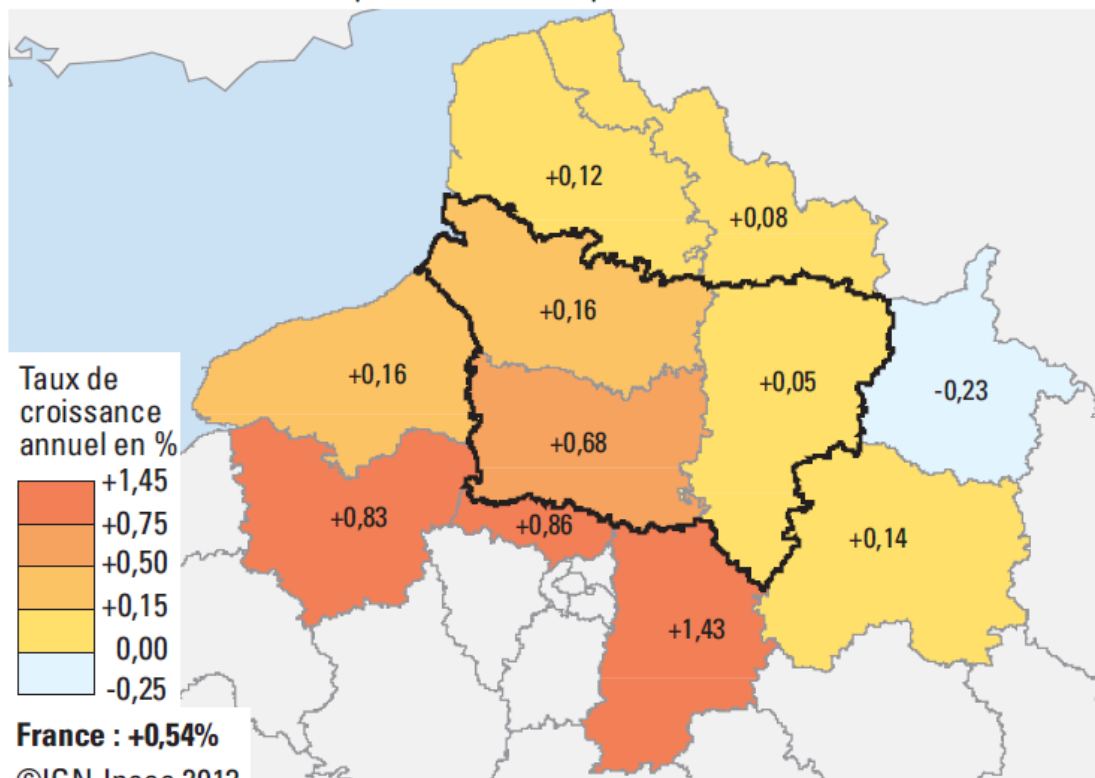
- Une concentration de population tournée vers l'Europe du Nord ?



© IGN-Insee 2011  
 Source : Belgique (DGSIE) - Luxembourg (Statec) - France (Insee).

- Une démographie en perte de vitesse...

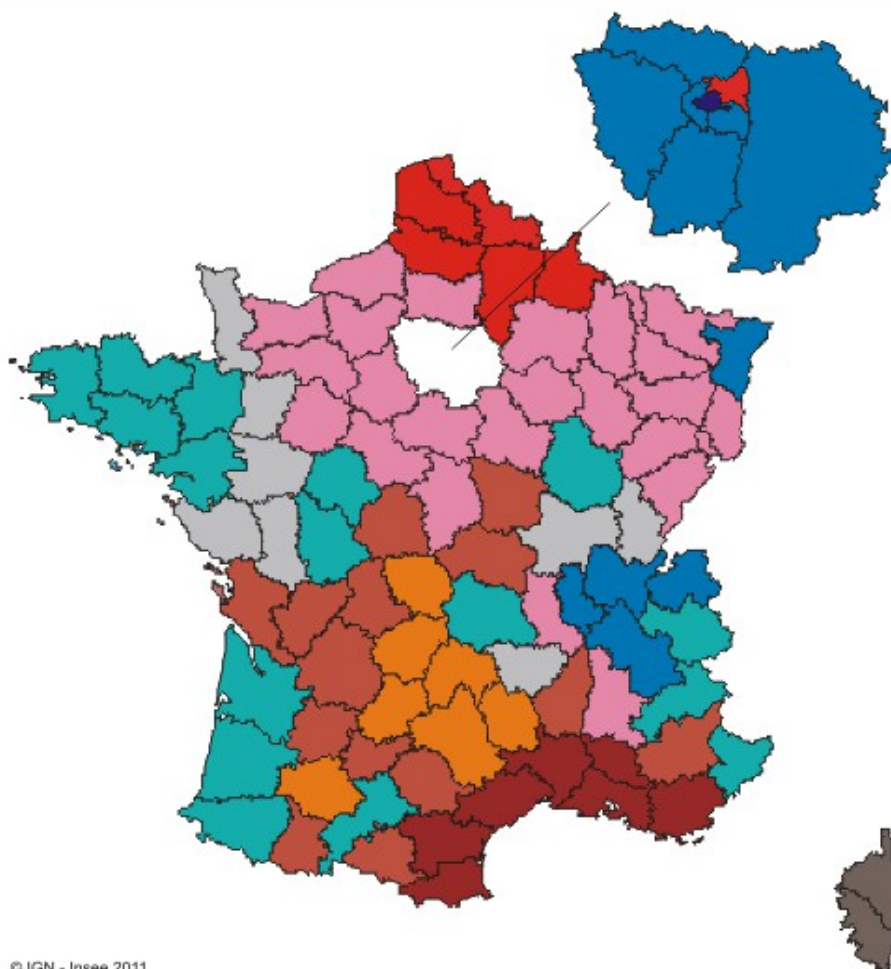
Taux de croissance annuels moyens de la population de la Picardie et des départements limitrophes entre 1982 et 2011



Source : Insee, recensements de la population 1982 et 2011

- *Un espace de précarité*

## Carte 1 : Typologie nationale de la précarité



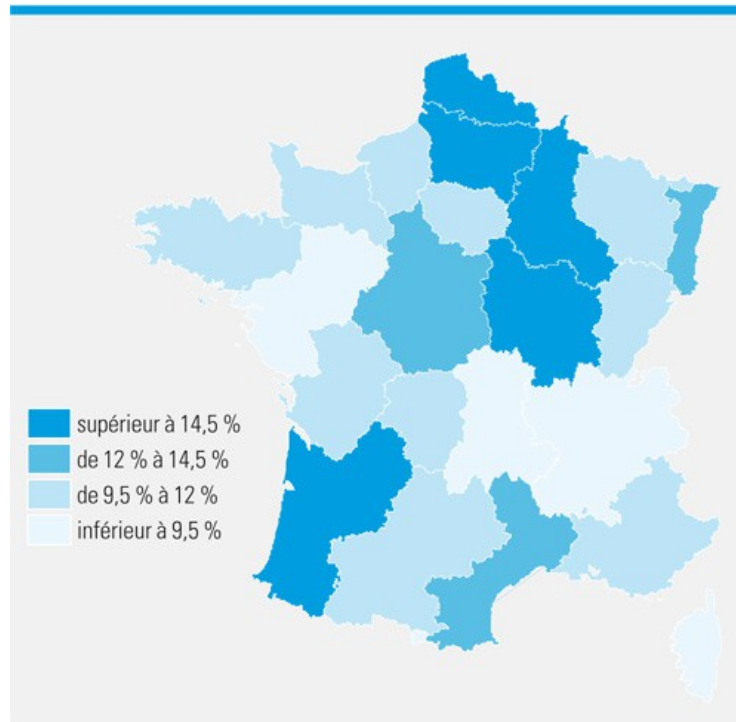
© IGN - Insee 2011

- Paris (niveau de vie très élevé, pauvreté intense)
- Niveau de vie très élevé
- Moins touchés par la pauvreté
- Médiane
- Plus pauvres que la médiane, familles
- Pauvreté des âgés
- Forte pauvreté des âgés et AAH
- Forte pauvreté concentrée sur les adultes de plus de 30 ans
- Pauvreté élevée, concentrée sur les familles
- Pauvreté élevée, à tous âges

Note : Cette classification concerne uniquement les départements métropolitains  
 Source : indicateurs Cnis (Insee).

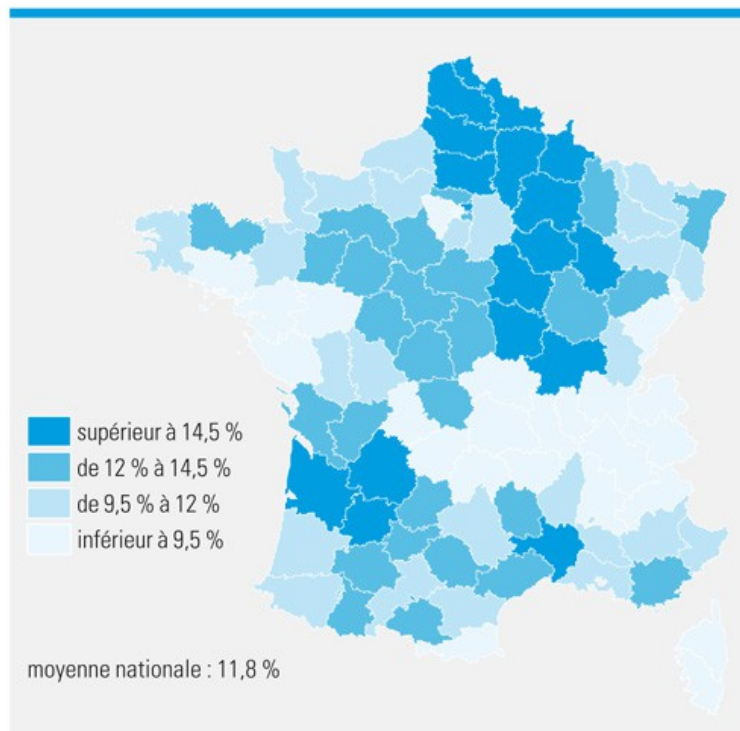
- *Des espaces touchés par l'illettrisme*

**CARTE 1 – Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon la région (JAPD 2008)**



Source : ministère de la Défense-DSN, MEN-DEPP

**CARTE 2 – Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon le département (JAPD 2008)**



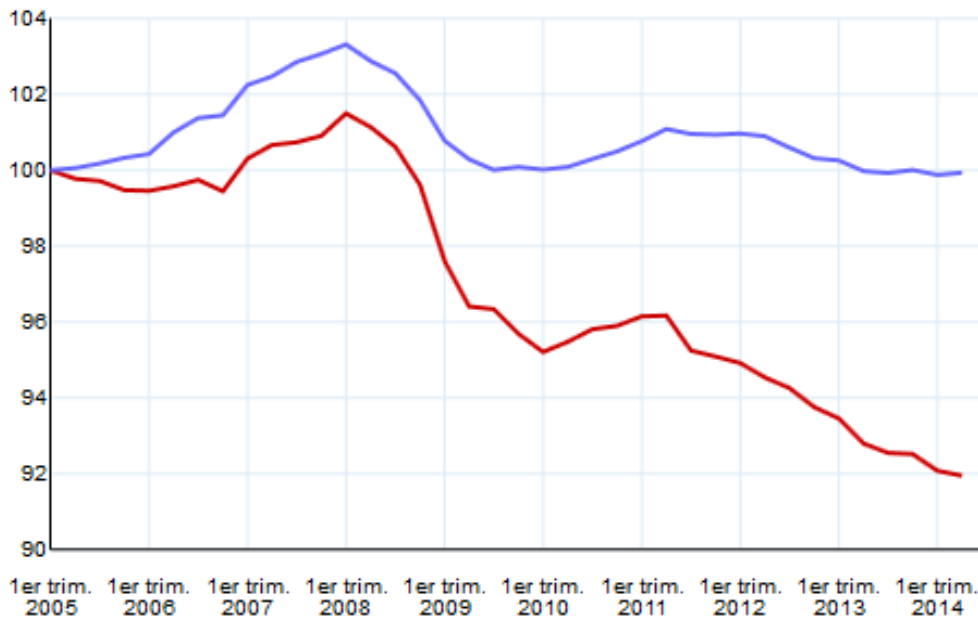
Source : ministère de la Défense-DSN, MEN-DEPP

- **Une crise de l'emploi plus marquée en Picardie...**

#### Évolution de l'emploi salarié marchand

— Picardie — France métropolitaine

Indice base 100 au 1er trimestre 2005



Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs ; données corrigées des variations saisonnières.

Note : données trimestrielles.

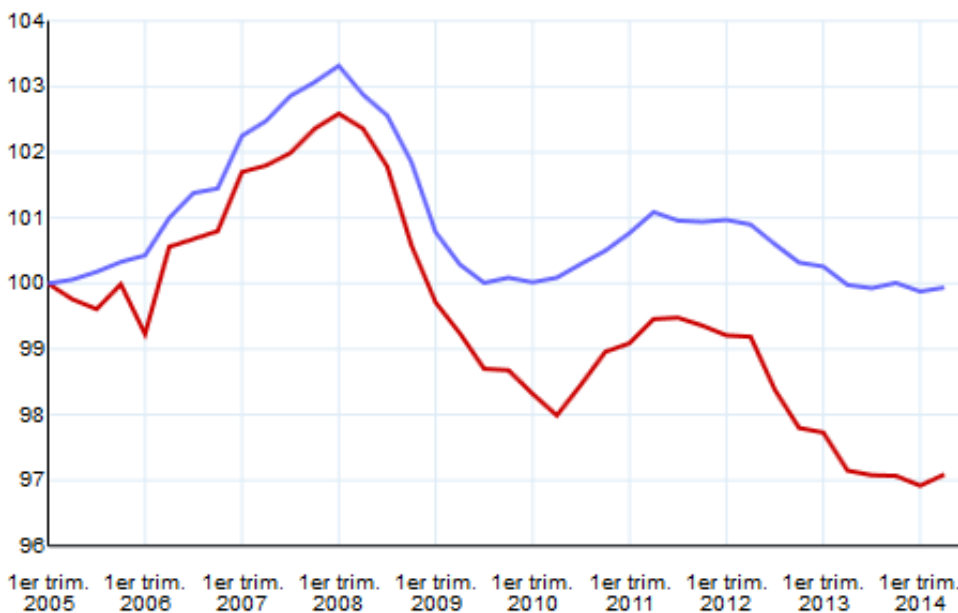
Source : Insee, estimations d'emploi.

- **qu'en Nord-Pas-de-Calais.**

#### Évolution de l'emploi salarié marchand

— Nord-Pas-de-Calais — France métropolitaine

Indice base 100 au 1er trimestre 2005



Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs ; données corrigées des variations saisonnières.

Note : données trimestrielles.

Source : Insee, estimations d'emploi.

- **Des**



### *économies régionales contrastées*

	<b>Nord Pas-de-Calais</b>	<b>Picardie</b>	<b>France</b>
<b>PIB 2011</b> en milliards d'€	102	45	2 001
<b>% France</b>	5,1 %	2,2 %	(2 régions 7,3%)
<i>Croissance annuelle moyenne 1990-2011</i>	+1,3 %	+0,7 %	+1,4 %
<b>Population</b> ( moyenne 2011 en milliers)	4 045	1 920	63 224
<b>% France</b>	6,4 %	3,0 %	(2 régions 9,4%)
<b>Emplois</b> (moyenne 2011 en milliers)	1 516	671	26 617
<b>% France</b>	5,7 %	2,5 %	(2 régions 8,2%)

# Panorama socio-économique de la Picardie

---

## Présentation

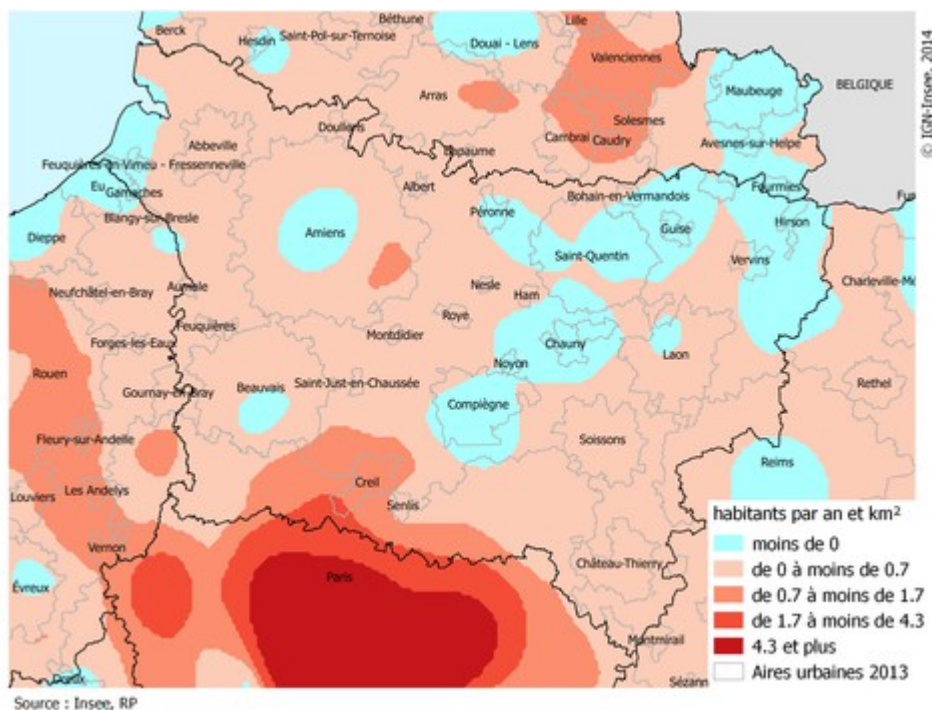
Avec 19 518 km<sup>2</sup>, la Picardie représente 3,6 % du territoire de la France métropolitaine. La principale caractéristique du sol picard est la place occupée par les terres cultivées. Elles représentent 60 % des sols de la région, soit deux fois plus que la moyenne nationale (34 %) et couvrent même 67,5 % de la surface de la Somme. Les terres occupées par le bâti sont ainsi peu nombreuses : 1,5 % des sols, avec un maximum de 2,3 % dans l'Oise. Sa population représente 3,0 % de la population de la France métropolitaine, soit une densité de 99 habitants au km<sup>2</sup>, légèrement inférieure à la moyenne métropolitaine (117 h/km<sup>2</sup>).

La Picardie dispose d'un maillage de villes petites et moyennes qui structure le territoire, largement marqué par un habitat périurbain. Facilités par un excellent réseau autoroutier et ferroviaire, les déplacements domicile-travail sont parmi les plus nombreux de France, surtout autour des principaux bassins d'emplois, comme ceux d'Amiens et du sud de la région (Beauvais, Creil-Senlis, Compiègne), mais aussi vers ceux de l'Île-de-France, où vont la très grande majorité de 18 % de Picards travaillant hors de leur région.

## Une croissance démographique portée par l'excédent naturel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Picardie compte 1 924 700 habitants, 30 000 de plus qu'en 2006. Cela représente sur la période une augmentation de + 0,2 % par an entre 2006 et 2013, un taux de croissance nettement inférieur au rythme national (+ 0,5 % par an) mais proche de celui des régions voisines. Cependant, cette hausse s'essouffle : de + 0,25 % entre 1999 et 2013, elle n'est plus que de + 0,17 % entre 2011 et 2012. Seul le solde naturel contribue à cette croissance, au rythme de + 0,4 % par an entre 2006 et 2013 puisque, sur cette même période, la Picardie a perdu des habitants en raison d'un déficit migratoire de - 0,2 % par an.

## Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011



L'Oise reste le département le plus peuplé avec 42 % des habitants de la région. Toutefois, le rythme de sa progression démographique ralentit : de + 0,5 % par an entre 1999 et 2006, il est passé à + 0,2 % entre 2011 et 2013. Dans le même temps, la croissance dans la Somme reste stable (+ 0,2 % par an) et celle de l'Aisne redémarre légèrement (+ 0,1 %).

## Population

	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 (milliers)	Taux d'évolution annuel moyen de la population 2006-2013 (%)		
		Total	Dû au solde naturel	Dû au solde apparent des entrées et des sorties
<b>02 Aisne</b>	542,6	0,1	0,3	-0,2
<b>60 Oise</b>	809,1	0,3	0,6	-0,3
<b>80 Somme</b>	573,0	0,2	0,3	-0,1
<b>Picardie</b>	1 924,7	0,2	0,4	-0,2

## Repères

<b>Part dans la population française (%)</b>	2,9
<b>Densité de population (hab/km<sup>2</sup>)</b>	99,2
<b>PIB régional 2012 (milliards d'euros)</b>	45,7
<b>Part dans le PIB de la France (%)</b>	2,2
<b>Taux de pauvreté monétaire en 2011 (%)</b>	15,5

(1) Estimation  
Source : Insee.

## Agriculture et industrie encore très présentes

La faible augmentation du PIB de la région s'est traduite par un décrochage dès 1999 par rapport au rythme national. Cela s'est accentué après la crise de 2008. Les faibles gains démographiques n'ont pas créé un contexte favorable à la croissance économique et aux créations d'emplois locaux. Par ailleurs, le tissu productif local se caractérise par un profil d'activités davantage orienté vers les secteurs en difficultés.

L'agriculture picarde demeure toujours l'une des plus performantes de France et assure une part importante de la production nationale de blé, betteraves, pommes de terre et protéagineux notamment. Outre la qualité des terres picardes, ces résultats tiennent à l'organisation du secteur, dont les évolutions ont toujours préfiguré les changements observés plus tard au plan national : concentration des exploitations et essor des formes sociétaires relativement aux exploitations individuelles.

### Principaux secteurs d'activités au 31 décembre 2012

Secteurs d'activité(1)	en %			
	Part du secteur dans l'emploi salarié		Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2007 à fin 2012)	
	Région	France	Région	France
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	12,6	12,7	-0,4	-0,2
Fabrication d'autres produits industriels	10,1	6,2	-4,3	-3,1
Activités scientifiques et techniques; services administratifs et de soutien	9,0	12,0	-1,3	-0,1
Transports et entreposage	6,0	5,6	-0,9	-0,2
Construction	5,9	5,9	-1,4	-1,1

(1) Hors secteurs principalement non marchands.  
Source : Insee, estimations d'emploi.

Bien que le poids de l'industrie soit en repli, ce secteur contribue encore pour 18 % à la valeur ajoutée picarde en 2011 contre 13 % en France métropolitaine. La part de l'industrie recule au profit des services marchands qui représentent désormais 29 % de la valeur ajoutée (+ 7 points), encore loin cependant du niveau national (38 %).

### Des indicateurs sociaux en retrait

La Picardie est au troisième rang des régions les plus touchées par le chômage qui concerne 11,7 % de la population active contre 9,8 % en France métropolitaine fin 2013. Ce taux atteint 13,9 % dans l'Aisne, ce qui le situe au 3<sup>e</sup> rang de l'ensemble des départements. Près de la moitié des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus d'un an. Ces problèmes d'accès à l'emploi sont accentués par le fait qu'un Picard sur huit rencontre des difficultés face à l'écrit, le taux le plus fort de France.

## Emploi - Chômage

	Emploi au 31 décembre 2012 au lieu de travail		Variation annuelle moyenne de l'emploi (fin 2007 à fin 2012)	Taux de chômage au 4 <sup>e</sup> trim. 2013
	Total (milliers)	dont : tertiaire(1) (%)	(%)	
<b>02 Aisne</b>	174,2	73,2	-1,2	13,9
<b>60 Oise</b>	273,9	73,6	-0,8	10,1
<b>80 Somme</b>	214,4	73,7	-0,8	11,9
<b>Picardie</b>	662,6	73,6	-0,9	11,7

(1) Tertiaire marchand et tertiaire non marchand.

Source : Insee, estimations d'emploi, taux de chômage localisés.

Avec un niveau de vie annuel de 18 780 € en 2011, la Picardie se situe au 14<sup>e</sup> rang régional. Cette position masque toutefois de fortes disparités infrarégionales : l'Aisne et la Somme figurent parmi les plus bas niveaux départementaux, respectivement au 89<sup>e</sup> et 72<sup>e</sup> rang, tandis que l'Oise est en 20<sup>e</sup> position.

La région Picardie, subissant de fortes tensions économiques (fermeture de Continental et Goodyear) est soumise à un taux de chômage très au-dessus du niveau national. La situation économique entraîne une situation d'exclusion renforcée d'une fraction de la population, qui s'exprime entre autre par un fort taux d'illettrisme. On dénombre en effet 125 000 individus en situation d'illettrisme. En terme démographique, près d'un habitant sur trois à moins de 25 ans. Cette population jeune se répartit équitablement entre territoire urbain et rural sauf dans la Somme où la capitale régionale est aussi ville universitaire et donc concentre une forte population jeune.

**Parmi les priorités énoncées par L'INSEE dans cette région, l'un des axes majeurs est de renforcer la cohésion sociale, en notant une précarité du milieu rural picard dans un contexte où 40% des Picards résident en zone rurale (contre 27% en France de province).**

# Panorama du secteur Culturel en Picardie

---

Les équipements culturels sont inégalement répartis sur le territoire régional. Amiens concentre la majorité des structures importantes, notamment la seule scène nationale et le FRAC. L'Oise dispose d'un réseau de 3 scènes conventionnées engagées dans un processus de préfiguration de scène nationale. L'Aisne souffre, quant à elle, d'un manque d'équipements crucial avec seulement un Centre de développement chorégraphique (CDC). Deux Centres culturels de rencontre (CCR), un dans la Somme et un dans l'Oise, complètent ces réseaux.

Cette région, appelée « la terre des cathédrales », possède cependant un potentiel à travailler dans sa visibilité patrimoniale. Elle possède en effet l'un des plus riches patrimoines de France : 1600 édifices protégés, 6 cathédrales, des grands domaines, et de multiples édifices religieux. Si la valorisation artistique et culturelle de ce potentiel est inégalement développée, notamment dans un objectif de tourisme culturel, il reste cependant grand consommateur de crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Enfin, la politique d'éducation artistique et culturelle essaime ce territoire depuis les années 1990, date du premier contrat local d'éducation artistique et culturelle national avec la ville d'Amiens. Depuis, 15 contrats avec des collectivités, dont 3 avec des départements, ont été signés.

Il apparaît évident que le maintien ou **la création d'équipements**, y compris dans la perspective de la fusion des deux régions, concourent à la structuration de ces territoires et permet un rééquilibrage de l'offre culturelle.

# 1- une moindre présence du secteur culturel en Picardie

## mesure du poids du secteur culturel

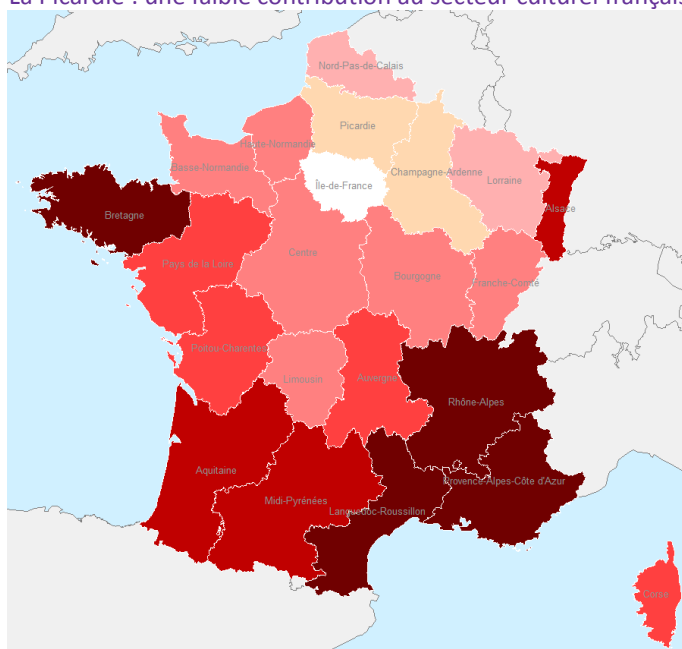
Mesurer le poids du secteur culturel dans l'économie nécessite de prendre en compte une réalité présentant des caractéristiques multiples.

Un indice synthétique, calculé à partir de trois indicateurs, situe la Picardie à l'avant-dernier rang des régions françaises. Il correspond à la moyenne des trois éléments suivants :

- la part des établissements culturels dans l'ensemble des établissements de la région,
- la part des métiers culturels dans l'ensemble des professions exercées,
- la densité des établissements selon la population.

Par construction, l'indice 100 représente la moyenne métropolitaine. Le poids économique du secteur culturel de la Picardie, avec un indice moyen de 68, est presque deux fois plus faible que celui de la première région du classement, Provence Alpes Côte-d'Azur.

**Le poids du secteur culturel par région (Hors Ile de France)**  
La Picardie : une faible contribution au secteur culturel français



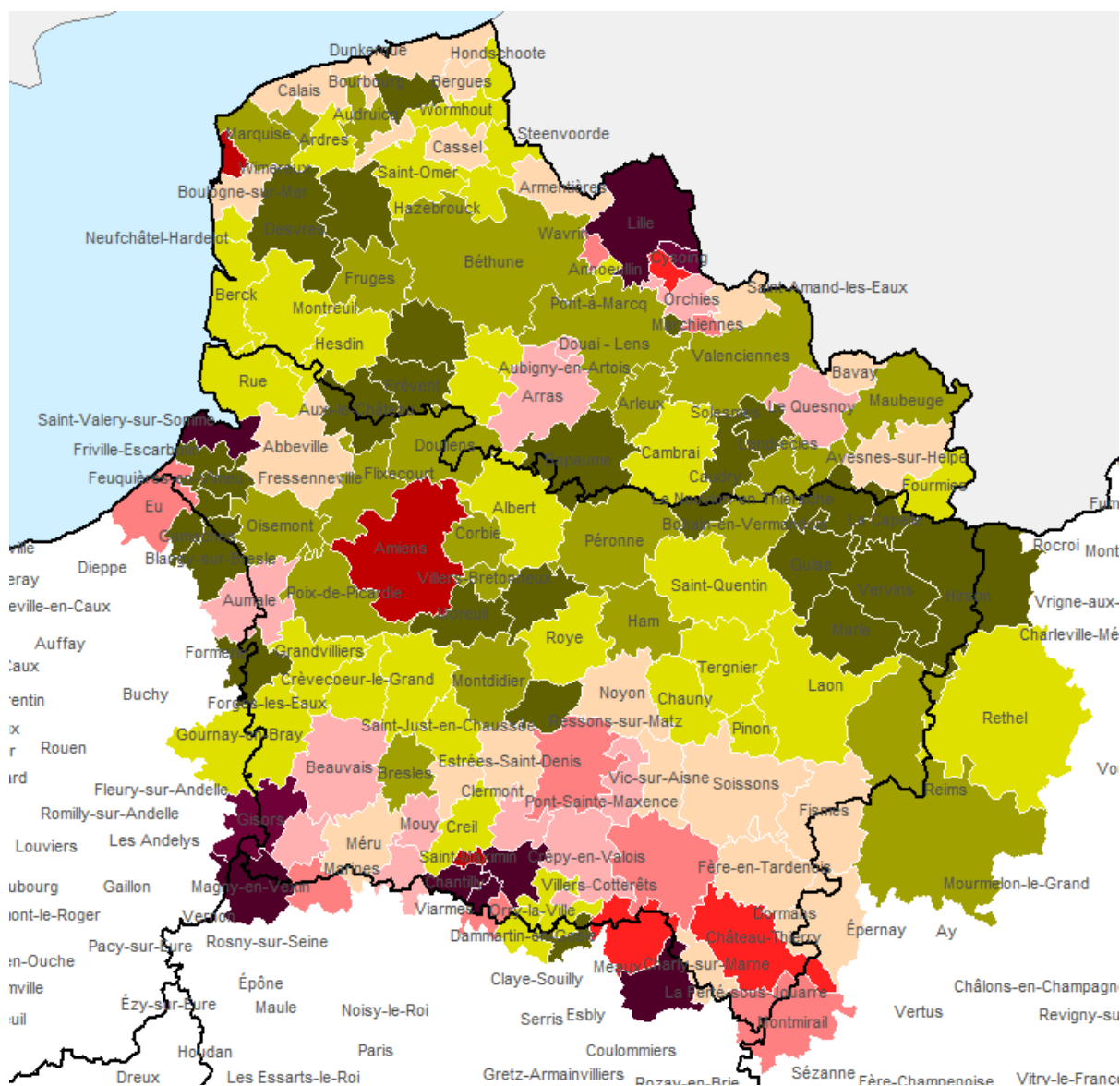
Moyenne des trois indices culturels  
par région

111 - 130	81 - 90
101 - 110	71 - 80
91 - 100	61 - 70

© Insee IGN 2015  
Source : Insee, clap 2012, recensement de la population 2011

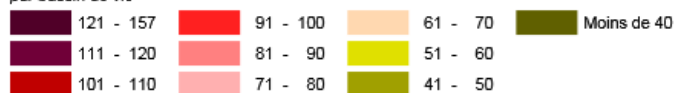
Note : le poids du secteur culturel est calculé à partir d'un indice synthétique, moyenne des trois indices suivants : part des établissements culturels dans l'ensemble des établissements, part des emplois culturels dans l'ensemble des emplois et densité des établissements. La valeur 100 représente la moyenne de France métropolitaine hors Ile-de-France.

## Poids du secteur culturel en Picardie et Nord Pas-de-Calais par bassin de vie



Source : Insee, clap 2012, recensement de la population 2011

Moyenne des trois indices culturels  
par bassin de vie



Moyenne de Picardie : 75

Note : le poids du secteur culturel est calculé à partir d'un indice synthétique, moyenne de trois indices culturels prenant en compte la densité des établissements et des emplois culturels par habitant. La valeur 100 représente la moyenne de France métropolitaine hors île-de-France.



## Mesure synthétique de l'importance du secteur culturel par région

Régions	Indice 1 : Part des établissements culturels dans l'ensemble des établissements	Indice 2 : Nombre d'établissements culturels pour 1000 habitants	Indice 3 : Part des emplois culturels dans l'ensemble des emplois	Moyenne
Provence-Alpes-Côte d'Azur	114	145	128	129
Languedoc-Roussillon	99	126	134	120
Bretagne	127	120	103	117
Rhône-Alpes	108	115	117	114
Midi-Pyrénées	95	116	119	110
Aquitaine	96	114	108	106
Alsace	110	98	104	104
<b>France métropolitaine hors Ile-de France</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Pays de la Loire	105	93	94	97
Poitou-Charentes	94	97	93	95
Corse	68	102	105	92
Auvergne	91	99	84	91
Centre	98	85	86	90
Bourgogne	94	92	83	90
Haute-Normandie	104	78	82	88
Franche-Comté	90	78	80	83
Basse-Normandie	81	82	84	82
Limousin	77	84	83	81
Nord-Pas-de-Calais	92	63	82	79
Lorraine	87	66	76	76
Picardie	80	59	65	68
Champagne-Ardenne	65	67	67	66

Source : Insee, Recensement de la population 2011, CLAP 2012, Ministère de la culture et de la communication, DEPS

Note : par construction, la valeur 100 correspond à l'indice moyen de France métropolitaine hors Île-de-France, chaque région est comparée à cette moyenne.

- **Les établissements culturels**

En 2012, à l'échelle nationale, près de 644 000 personnes travaillent dans le secteur culturel, en exerçant leur activité soit de façon autonome, soit au sein de l'un des 62 000 établissements à vocation culturelle ou « unité de production<sup>1</sup> », comptant des salariés. Elles représentent 385 000 personnes, France entière, dans le secteur culturel. Les deux tiers de ces unités de production se trouvent répartis dans trois régions : l'Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte-d'Azur.

En Picardie, on en compte 5 322, soit 1,4 % des établissements de France métropolitaine. La contribution de la région à l'économie nationale apparaît donc en retrait du poids démographique de la région, proche de 3 %, ou encore de son poids économique, de l'ordre de 2,2 % toutes activités confondues. Hors Île-de-France, la faiblesse de la contribution de la Picardie reste avérée, avec 2,2 % des unités de production présentes dans les régions de province, contre 2,8 % sur l'ensemble des activités économiques

En Picardie comme sur l'ensemble du territoire français, les activités culturelles sont plus souvent que les autres exercées par une personne seule. Enregistrées en tant que profession libérale, personne physique ou artisan, 4 360 personnes travaillent seules, dans la région, dans l'univers de la culture. Elles représentent 88 % des 5 322 unités de production concernées, contre 62 % toutes activités confondues.

<sup>1</sup> Le terme « unité de production » désigne tout type de structure, personnelle ou collective, à but lucratif ou non, permettant de déployer une activité économique

Les trois-quarts d'entre elles exercent dans un domaine relevant de la création artistique, majoritairement les arts visuels, elles sont également présentes dans l'enseignement culturel, la traduction ou l'architecture. En comparaison avec la structure nationale, la Picardie se distingue par une moindre présence des activités d'architecture et, à l'inverse, une présence accrue dans les arts visuels.

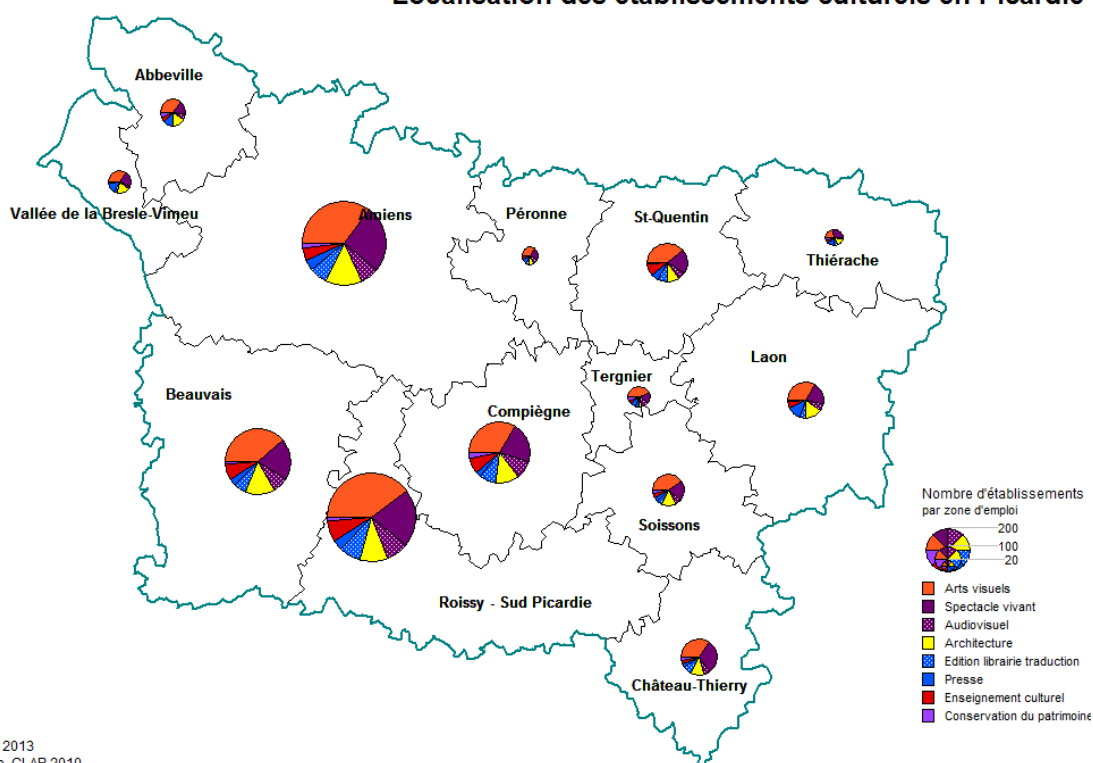
Le champ de la culture est également structuré par des établissements employeurs, qui peuvent être les relais des politiques publiques sur les territoires : ils sont au nombre de 962 et emploient 3 620 salariés.

La moitié relèvent de la création artistique, dépendant pour la plupart, des arts du spectacle vivant. Nombreux et de petite taille, ces établissements emploient le tiers des salariés du champ culturel, dans la région. Ils peuvent avoir un rayon d'action qui dépasse leur localisation, par exemple des compagnies de théâtre installées dans un centre urbain peuvent intervenir sur un territoire plus vaste.

Moins nombreux et intégrant de plus gros effectifs, les activités liées à la préservation du patrimoine (architecture et gestion patrimoniale), correspondent à 21 % des établissements employeurs et un tiers des salariés.

La configuration des établissements relevant des industries culturelles les rapprochent du reste de l'économie. Présents le plus souvent dans le domaine de la presse ou du cinéma, ils font partie des plus gros employeurs culturels dans la région et sont constitués sous un statut juridique de société. À l'exception de ces derniers, la plupart des établissements employeurs de la culture sont enregistrés sous formes d'association, de collectivité territoriale ou d'établissement public donnant lieu à une production essentiellement non marchande.

### Localisation des établissements culturels en Picardie



- **Les équipements culturels**

La Picardie est bien pourvue en équipements culturels. Alors que la population dispose, en moyenne française de 10 équipements pour 10 000 habitants, l'offre régionale est de 13 équipements. 3,7 % des équipements nationaux se trouvent sur le territoire picard.

**Nombre d'équipements culturels pour 10 000 habitants en 2012**

Régions	Nombre d'équipements culturels	Nombre d'équipements culturels pour 10 000 habitants
Auvergne	3 359	25
Limousin	1 515	20
Poitou-Charentes	3 194	18
Bourgogne	2 761	17
Champagne-Ardenne	2 110	16
Basse-Normandie	2 199	15
Centre	3 620	14
Franche-Comté	1 651	14
Bretagne	4 461	14
Aquitaine	4 250	13
<b>Picardie</b>	<b>2 445</b>	<b>13</b>
Midi-Pyrénées	3 720	13
Corse	386	12
Languedoc-Roussillon	3 144	12
France métropolitaine	<b>65 700</b>	<b>10</b>
Pays de la Loire	3 482	10
Alsace	1 768	10
Lorraine	2 213	9
Haute-Normandie	1 735	9
Rhône-Alpes	5 216	8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 553	7
Nord - Pas-de-Calais	2 300	6
Île-de-France	6 618	6

Source : Ministère de la Culture et de la Communication (DGP/DGCA/DGMIC-SLL) - CNT - CNC / DEPS, Insee - Estimations de population

La fréquence est cependant différente selon la nature de ces sites. Les lieux de lecture sont nombreux et répartis sur l'ensemble du territoire régional, plaçant la Picardie en onzième position du classement des régions. De même, la région est riche en monuments historiques. A l'opposé, les théâtres et les conservatoires sont plus rares.

**Les Équipements culturels en Picardie en 2012**

	Effectifs	Part du total France %	Rang de classement parmi les régions
Monuments historiques (dont DOM)	1 589	3,7	14
Musées de France (*) (dont DOM)	38	3,1	17
Théâtres (dont DOM)	13	1,4	20
Cinémas (Nombre de salles) (hors DOM)	125	2,3	17
dont : salles d'arts et essai	59	2,6	17
Lieux de lecture (dont DOM)	673	4,5	11
Conservatoires (dont DOM)	7	1,6	19
Ensemble	2 445	3,7	13

(\*) Y compris annexes. Le nombre de Musées de France hors annexe est de 1 220.

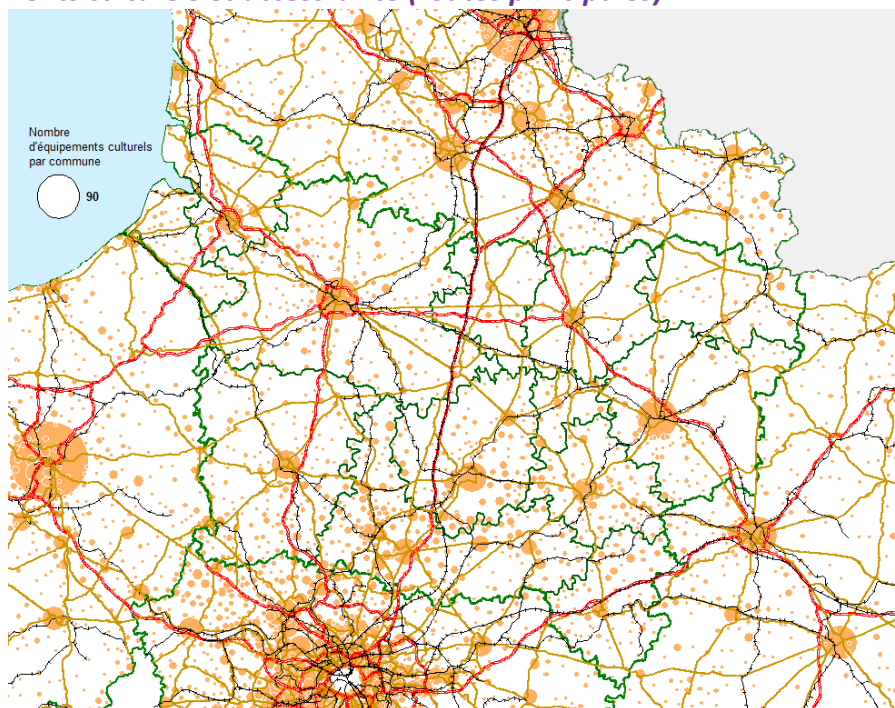
(\*\*) Le nombre de salles et de fauteuils n'est pas disponible pour les Dom.

(\*\*\*) Le nombre total de lieux de lecture publique est estimé, par redressement statistique des données communales individuelles, à environ 16 000 en 2012

Source : Ministère de la Culture et de la Communication (DGP/DGCA/DGMIC-SLL) - CNT - CNC / DEPS.

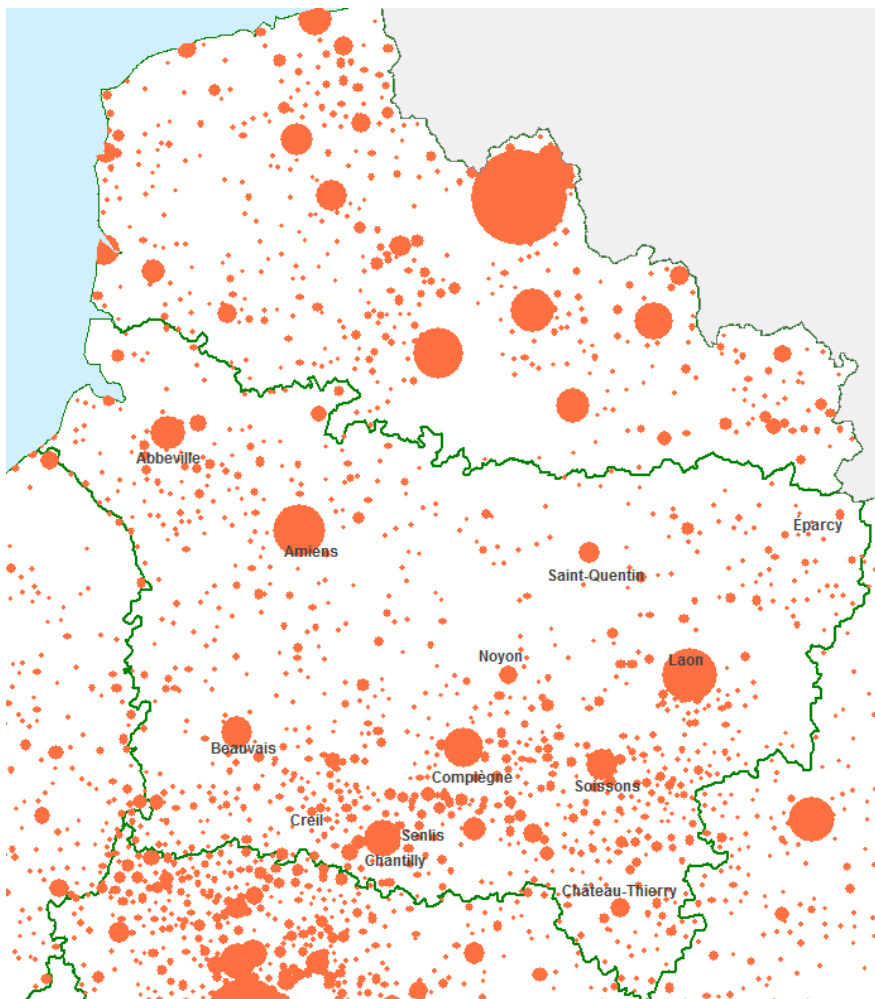
## 2- Des disparités au regard de la répartition sur le territoire picard

- **Équipements culturels et accessibilité (routes principales)**



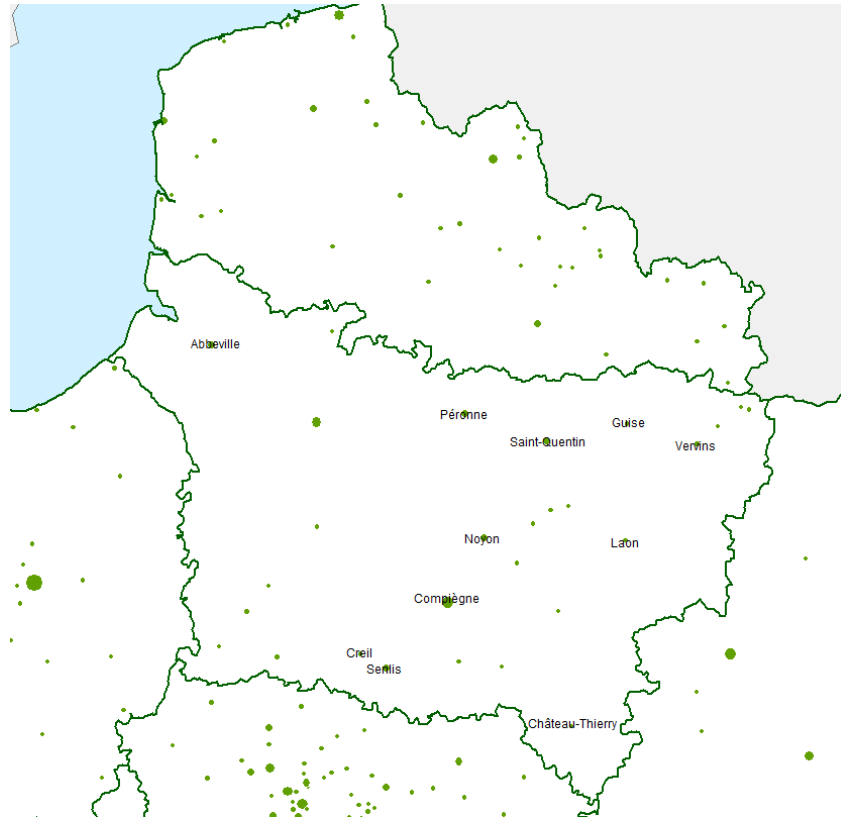
© Insee IGN 2014  
Source : Insee, Ministère de la culture et de la communication

- **Monuments historiques**



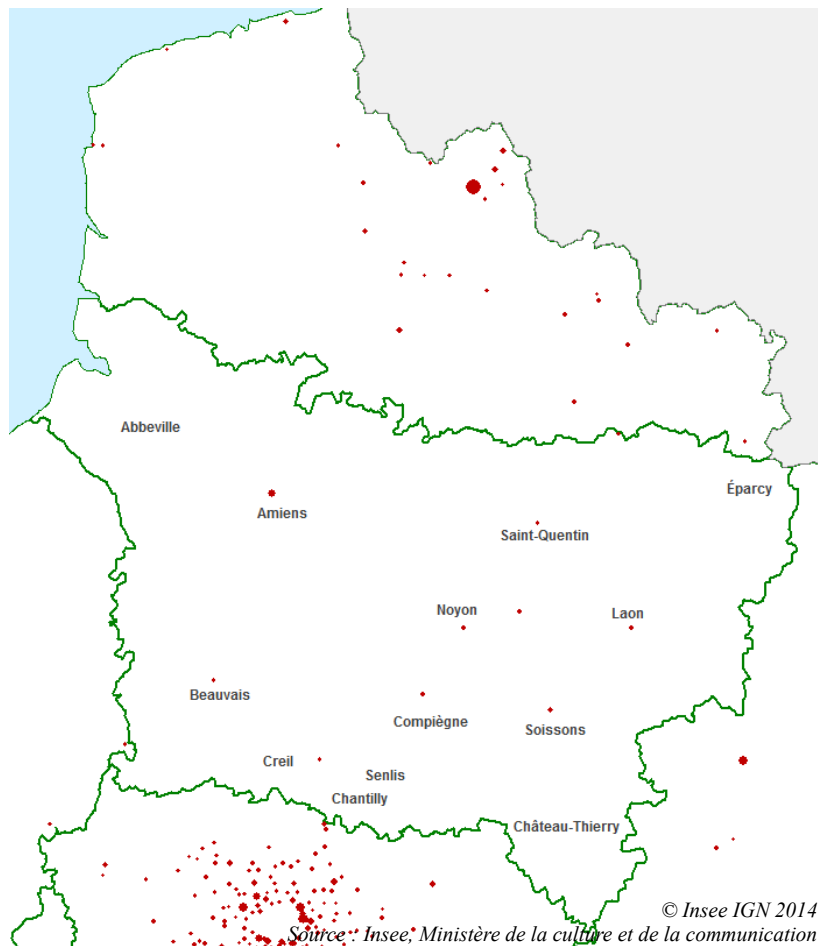
© Insee IGN 2014  
Source : Insee, Ministère de la culture et de la communication

- **Musées**



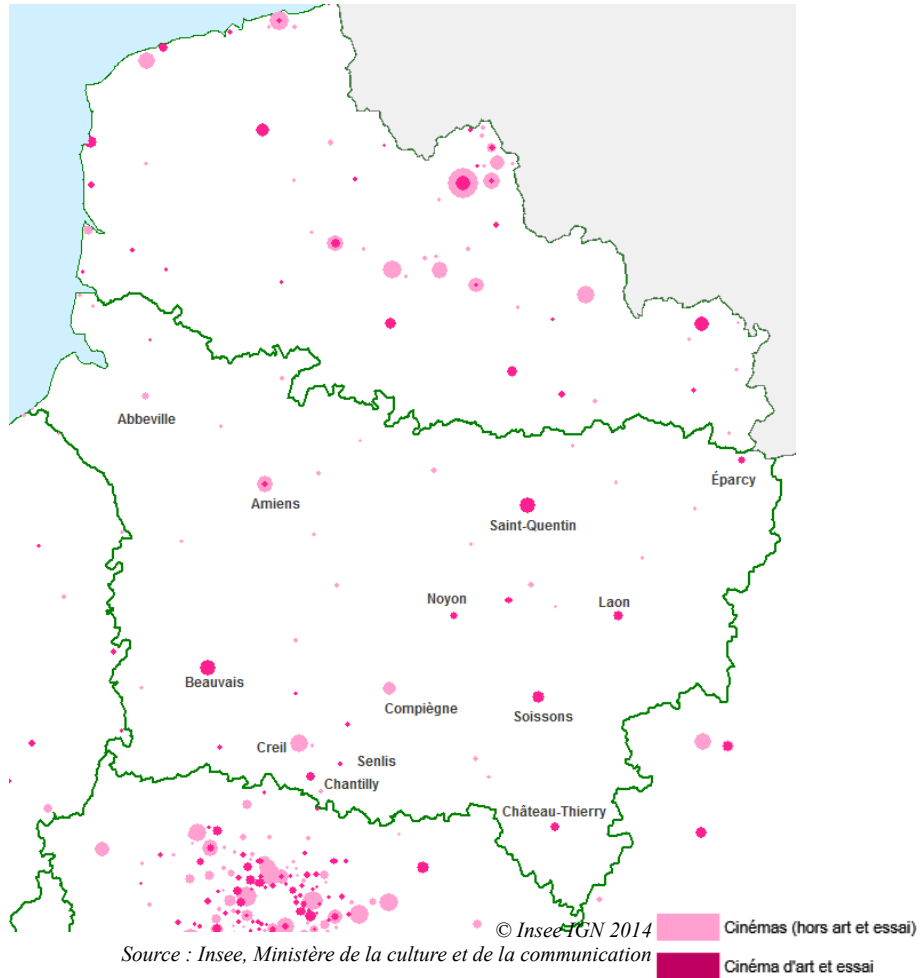
© Insee IGN 2014  
Source : Insee, Ministère de la culture et de la communication

- **Théâtres**

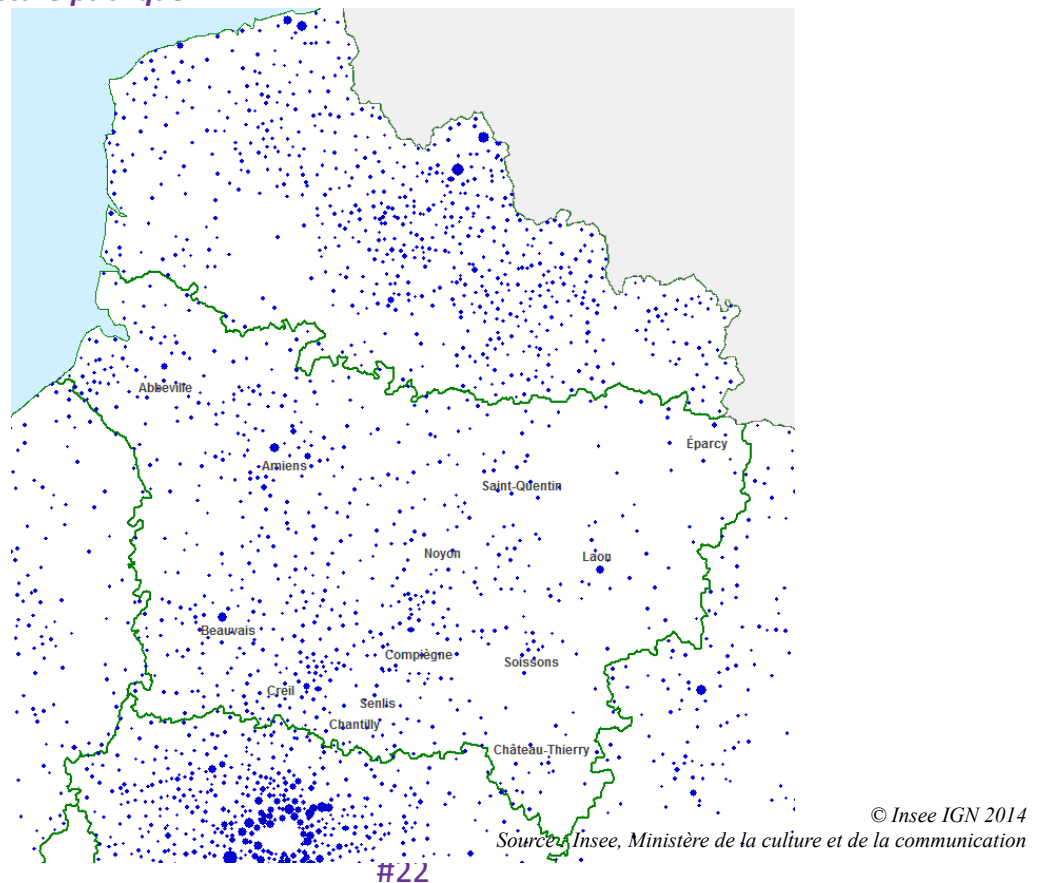


© Insee IGN 2014  
Source : Insee, Ministère de la culture et de la communication

- **Cinémas**



- **Lieux de lecture publique**



### 3- L'emploi culturel

- **données clés**

En 2011, plus de 7000 personnes exercent une profession culturelle en Picardie. Travaillant dans les domaines des arts, du spectacle, de la conservation du patrimoine, professions littéraires ou architecte, elles représentent 1 % de la population active en emploi dans la région, soit une part plus faible de 0,6 point que la moyenne de province.

Ces professions sont également plus souvent qu'en France, exercées dans une activité hors du champ culturel, près de 60 % de ces actifs en emploi en Picardie travaillent en effet dans des secteurs tels que la publicité, l'imprimerie ou la construction, ou dans un environnement administratif, associatif, de loisirs ou d'enseignement, ils ne sont que 52 % en France de province (Tableau 1 : L'emploi culturel dans les régions). Cet écart avec le niveau national est lié à la structure de l'emploi culturel : les métiers les plus représentés dans la région, sont aussi ceux qui sont le plus souvent exercés hors du champ de la culture. Il en est ainsi des cadres et techniciens du spectacle travaillant dans des activités de loisirs ou associatives, des professeurs d'art (hors établissements scolaires), ou des techniciens des arts graphiques, de la mode et de la décoration. De ce point de vue, la structure de l'emploi est différente en Île-de-France où les activités culturelles absorbent une part plus élevée des emplois culturels, en raison de la présence de gros établissements employeurs. La Picardie reste néanmoins la région qui, globalement en absorbe le moins.

Alors que la contribution de la Picardie à l'emploi total de France métropolitaine s'élève à 2,6 %, concernant l'emploi culturel, cette contribution est de 1,2 %, situant la région en bas du classement. En outre, rapporté au nombre de résidants, la Picardie, avec 37 emplois culturels pour 10 000 habitants, est en dernière position du classement des régions.

Comparée aux autres régions, elle se place ainsi au 18<sup>ème</sup> rang du classement des 22 régions de France Métropolitaine selon le nombre d'actifs occupant un emploi culturel, alors qu'elle est en 15<sup>ème</sup> position si on considère l'ensemble des actifs en emploi. Les écarts sont faibles selon le métier exercé.

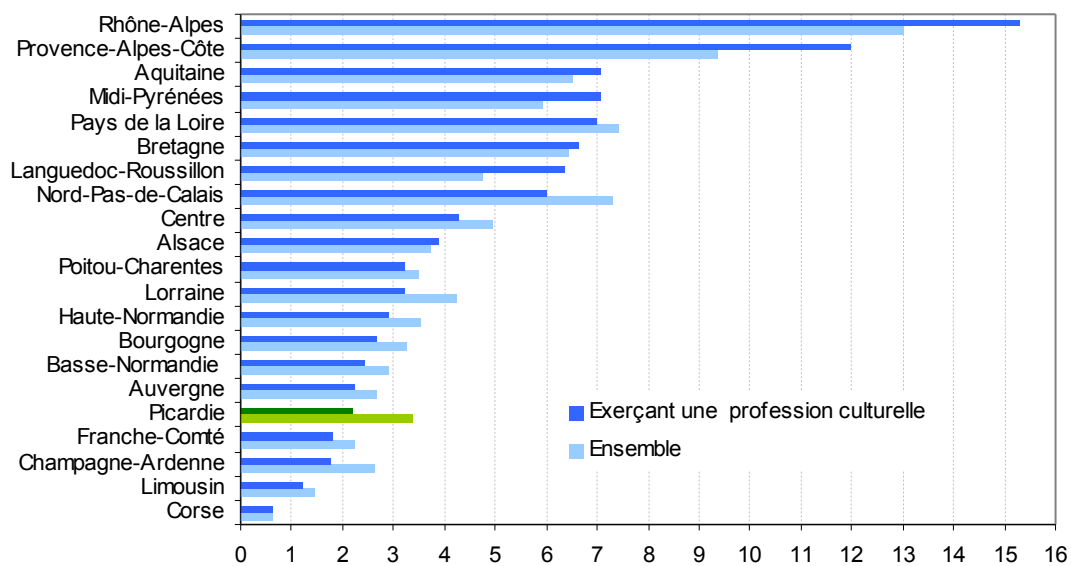
**Classement de la Picardie parmi les régions de France métropolitaine, selon la part de l'emploi culturel dans l'emploi total**

Profesions culturelles	Rang
Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles	17
Professions des arts plastiques et des métiers d'art	17
Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation	17
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	17
Artistes des spectacles	18
Professions littéraires	18
Architectes	19
<b>Ensemble</b>	<b>18</b>

Source : Insee, Recensement de la population 2011

La répartition de l'emploi culturel entre les régions n'est pas exactement la même que celle de l'emploi total. Sept d'entre elles contribuent à l'emploi culturel dans une plus grande mesure qu'à l'emploi total : Rhône-Alpes, PACA, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Bretagne, Languedoc-Roussillon et Alsace.

### Répartition des actifs en emploi en France de province selon leur lieu de travail



Source : Insee, Recensement de la population 2011

Unité : %

La Picardie est la dernière du classement selon la part de l'emploi culturel dans l'emploi total.

Elle est également en dernière position du classement selon l'offre culturelle vue à travers le nombre d'emplois pour 10 000 habitants. Elle en compte 37, soit moitié moins que les premières régions du classement, à l'exclusion de l'Île-de-France.

### L'emploi culturel dans les régions

Régions	Nombre de résidents	Nombre d'emplois culturels	Nombre d'emplois culturels pour 10 000 habitants	Contribution régionale à l'emploi culturel de France métropolitaine (%)	Part de l'emploi culturel dans l'emploi total de la région (%)	Part des actifs en emploi culturel dans une activité non culturelle (dans l'emploi culturel régional) (%)
Île-de-France	11 852 851	245 739	207	43,2	4,3	43
France métropolitaine	63 070 344	569 282	90	-	2,2	48
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 916 069	38 792	79	6,8	2,1	51
Rhône-Alpes	6 283 541	49 502	79	8,7	1,9	53
Midi-Pyrénées	2 903 420	22 846	79	4,0	1,9	45
Languedoc-Roussillon	2 670 046	20 548	77	3,6	2,2	46
Aquitaine	3 254 233	22 943	71	4,0	1,7	49
Alsace	1 852 325	12 626	68	2,2	1,7	53
Bretagne	3 217 767	21 539	67	3,8	1,7	50
Corse	314 486	2 084	66	0,4	1,7	49
<b>France de province</b>	<b>51 217 493</b>	<b>323 543</b>	<b>63</b>	<b>56,8</b>	<b>1,6</b>	<b>52</b>
Pays de la Loire	3 601 113	22 639	63	4,0	1,5	55
Poitou-Charentes	1 777 773	10 441	59	1,8	1,5	52
Centre	2 556 835	13 880	54	2,4	1,4	54
Auvergne	1 350 682	7 238	54	1,3	1,4	50
Basse-Normandie	1 475 684	7 884	53	1,4	1,3	54
Limousin	741 072	3 952	53	0,7	1,3	53
Bourgogne	1 642 734	8 704	53	1,5	1,3	50
Haute-Normandie	1 839 393	9 409	51	1,7	1,3	57
Franche-Comté	1 173 440	5 794	49	1,0	1,3	57
Nord-Pas-de-Calais	4 042 015	19 451	48	3,4	1,3	61
Lorraine	2 350 657	10 409	44	1,8	1,2	53
Champagne-Ardenne	1 336 053	5 748	43	1,0	1,1	55
<b>Picardie</b>	<b>1 918 155</b>	<b>7 112</b>	<b>37</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>59</b>

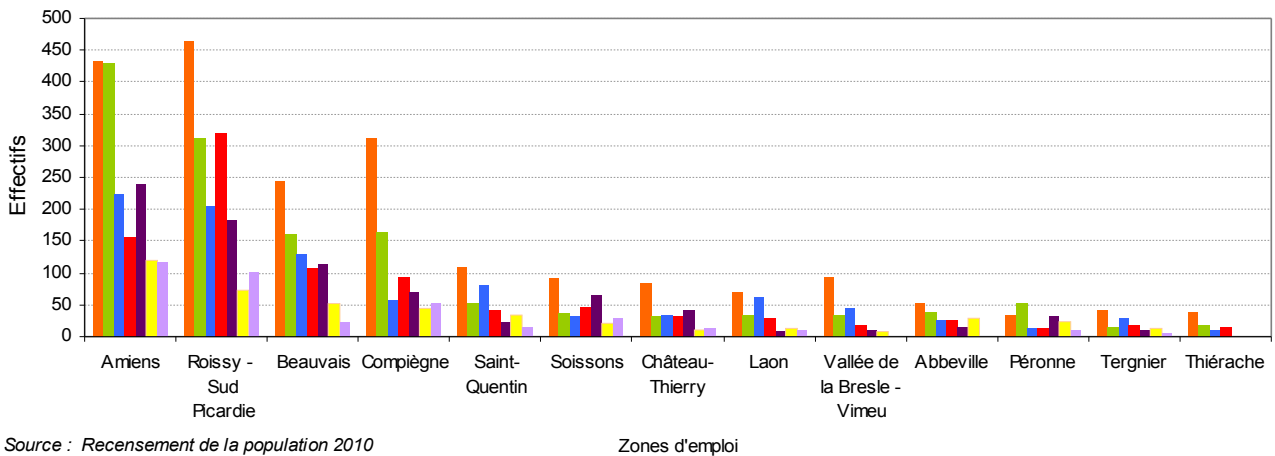
Source : Insee, Recensement de la population 2011



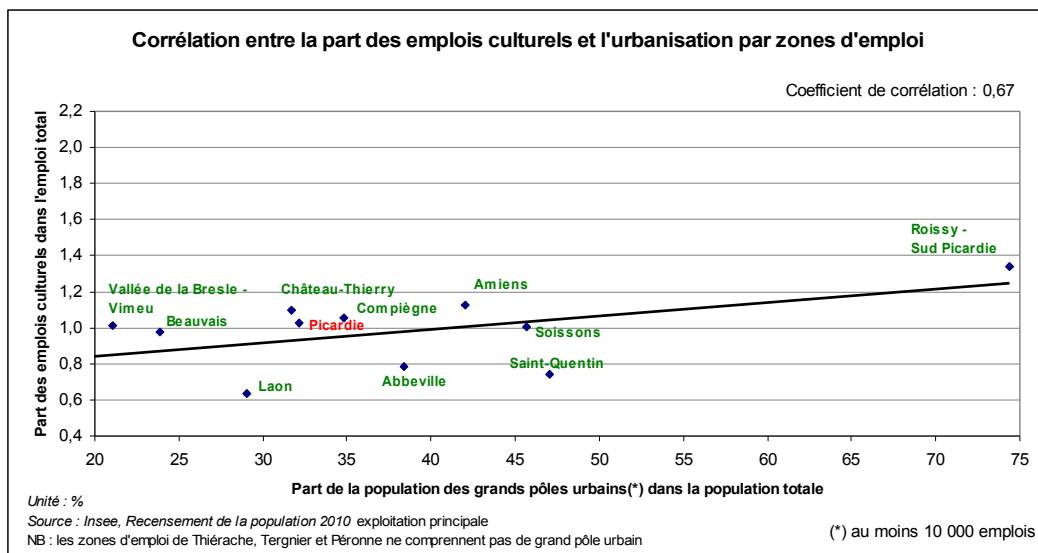
- **Une répartition inégalitaire**

D'un point de vue géographique, les professions culturelles se répartissent d'une façon inégalitaire. Les zones d'emploi d'Amiens et de Roissy sud Picardie comprennent ensemble la moitié des actifs exerçant un tel métier. A l'opposé, la Thiérache en compte le plus petit effectif. Rapporté au nombre de résidents de la zone, l'écart s'accroît encore : 53 emplois dans un établissement culturel pour 10 000 habitants sont comptabilisés dans celle d'Amiens, 18 dans la dernière. On en compte 68 en moyenne de France métropolitaine, hors Île-de-France.

**Localisation des emplois culturels en Picardie**



Parmi les éléments contribuant à favoriser la présence de ces emplois, le plus déterminant semble être le niveau de revenu moyen des résidents de la zone. Le niveau d'urbanisation, la proximité de la région parisienne ainsi que la présence de sites touristiques attractifs interviennent également pour une part importante, tout comme le profil sociodémographique des habitants comprenant, selon la zone, une part plus ou moins élevée de cadres et professions intermédiaires et de diplômés de l'enseignement supérieur.



Dans la zone d'emploi d'Amiens, ces emplois sont concentrés pour l'essentiel dans la ville d'Amiens, alors que le reste de la zone en est relativement dépourvu. Bénéficiant de son statut de

capitale régionale, elle réunit notamment une part importante des métiers de la presse locale, de la documentation et de la conservation du patrimoine, et du spectacle. Elle comprend ainsi des établissements plus grands en effectif salarié. Les professions des arts plastiques exercées dans une activité non culturelle en lien avec les arts graphiques, y sont également plus fréquentes que dans le reste de la région. Les architectes se trouvent plus souvent à Amiens. Seuls les professeurs d'art sont ici moins nombreux que dans d'autres zones du sud de la région. Le profil socio-démographique des résidents d'Amiens, plus diplômés, disposant de revenus plus élevés et plus souvent étudiants que dans le reste de la région contribue également à maintenir une offre culturelle plus étoffée. L'attrait touristique de la ville génère également une activité culturelle plus forte que dans la plupart des autres zones, celles d'Amiens et de Roissy sud Picardie rassemblent ainsi la moitié des emplois culturels touristiques de la région.

**Comprise dans la grande aire urbaine de Paris, la zone de Roissy sud Picardie présente des caractéristiques liées à ce voisinage.** Les emplois comme les équipements sont répartis dans l'ensemble de la zone, un peu plus densément à l'ouest, notamment à Chantilly, Creil ou Senlis. Cette partie de la région se singularise également par la plus forte présence des professeurs d'art (hors établissements scolaires), surtout à l'ouest de la zone où les modes de vie sont proches de ceux de la région parisienne et les navetteurs travaillant à Paris, fréquents. Le profil socio-démographique des résidents les rapproche ainsi des habitants de la région parisienne exprimant une plus forte demande de culture ; le revenu moyen, la part des cadres et professions intermédiaires, et des plus diplômés y sont les plus élevés de Picardie. Les monuments historiques et les musées y sont également présents en plus grand nombre, générant une activité de tourisme culturel, majoritairement en provenance d'Île-de-France, et les emplois afférents.

**Le sud de la zone d'emplois de Compiègne présente des caractéristiques proches de celle de Roissy sud Picardie,** du point de vue des emplois et des résidents, disposant de revenus et d'un niveau de diplôme plus élevés et comptant une part plus grande de cadres et professions intermédiaires dans sa population. Elle se différencie néanmoins par une plus forte représentation des professions des arts plastiques et métiers d'art exercées dans une activité culturelle ou non. Compiègne est également la troisième ville en nombre d'emplois culturels après Amiens et Beauvais. Le nord de la zone de Compiègne présente un profil plus semblable à la zone voisine de Péronne, plus rurale et moins pourvue en équipements et en emplois culturels.

**L'ouest de la zone de Beauvais apparaît comme semblable à celle de Roissy sud Picardie, alors qu'à l'est, le nombre d'emplois culturels est plus faible.** Comparée au reste de la zone, la ville de Beauvais a une place prééminente. En tant que préfecture de département, elle comprend notamment des actifs exerçant un métier de la documentation ou de la conservation du patrimoine. Elle compte également des lieux de spectacle reconnus lui conférant la deuxième place dans la région en nombre d'emplois dans ce domaine, après Amiens. Le réseau de transports place également la ville dans la proximité de la région parisienne. De plus, les résidents de la zone disposent de revenus moyens supérieurs à la moyenne régionale et comprennent une part de cadres et professions intermédiaires plus élevée que dans la plupart des autres zones.

**Les zones bordant la Baie de Somme ainsi que celles de l'Aisne apparaissent comme similaires.** Peu dotées en emplois culturels, elles comptent néanmoins une part importante d'actifs exerçant un métier d'artisanat d'art ou de valorisation du patrimoine lié à l'histoire locale, plus représentés dans la zone de la Vallée de la Bresle et du Vimeu.

Dans l'Aisne, la zone de Château-Thierry est celle qui compte l'offre culturelle la plus développée. Bénéficiant de nombreux monuments historiques et musées répartis sur son territoire, elle comprend presque autant d'emplois culturels pour 10 000 habitants que la zone de Compiègne. Elle intègre des résidents dont le niveau de revenu moyen est parmi les plus élevés de la région, alors que, concernant la part des cadres et professions intermédiaires et celle des diplômés de l'enseignement supérieur dans sa population, elle est semblable aux zones d'emploi de Laon, Saint-Quentin et Soissons dans une position médiane, inférieure à la moyenne régionale.

Les habitants de ces trois dernières zones présentent ainsi des profils sociodémographiques très proches, et les équipements culturels présents, parfois nombreux comme à Laon, ne suffisent pas à générer un grand nombre d'emplois.

Avec 15 emplois dans l'univers de la culture pour 10 000 habitants, la zone de la Thiérache est la moins bien pourvue. C'est également là que les équipements sont les plus rares. La population compte ici les plus faibles parts de diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres et professions intermédiaires et dispose des revenus moyens les moins élevés.

# La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie

## État des lieux

### I. Budget

Programme	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prévisionnel 2015	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 131	5 963 049	5 949 104	6 601 903	6 021 750	5 856 053	6 156 053	5 316 569	5 536 569
Programme 175	11 375 270	13 150 573	11 543 494	17 779 511	12 727 819	10 509 482	10 637 475	11 996 938
Programme 224	3 034 389	3 049 814	3 018 787	3 015 486	2 839 483	2 842 279	2 698 000	2 698 000
Programme 334	358 306	358 306	381 772	381 772	369 765	369 765	359 259	359 259
<b>TOTAL Budget Drac</b>	<b>20 731 014</b>	<b>22 507 797</b>	<b>21 545 956</b>	<b>27 198 518</b>	<b>21 793 120</b>	<b>19 877 579</b>	<b>19 011 303</b>	<b>20 590 766</b>
Programme	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prévisionnel 2015	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 333	345 969	333 896	413 510	413 481	400 193	407 515	394 702	394 702
Programme 309	25 157	14 047	40 624	25 899	62 934	31 271	17 675	54 240
<b>TOTAL Budget bâtiments</b>	<b>371 126</b>	<b>347 943</b>	<b>454 134</b>	<b>439 380</b>	<b>463 127</b>	<b>438 786</b>	<b>412 377</b>	<b>448 942</b>
Programme	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Prévisionnel 2015	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>TOTAL Budget</b>	<b>21 102 139</b>	<b>22 855 740</b>	<b>22 000 090</b>	<b>27 637 899</b>	<b>22 256 247</b>	<b>20 316 365</b>	<b>19 423 680</b>	<b>21 039 708</b>

## II. Ressources humaines

### Les effectifs :

Plafond d'emploi 2015	ETP au 01/03/2015	Effectifs physiques réels au 01/03/2015
<b>81,5 ETP</b>	<b>78,4 ETP</b>	<b>81 agents</b>

Au 1er mars 2015, l'effectif de la DRAC est de 81 agents :

- 60 en DRAC
- 5 au STAP de l'Aisne
- 9 au STAP de l'Oise

- 7 au STAP de la Somme

#### Situation des effectifs

Effectif réel (ETP)	78,60
A	46,91%
B	18,52%
C	34,57%

#### Analyse des données

Vieillesse au travail:

% global effectifs + 60 ans	9,88%
-----------------------------	-------

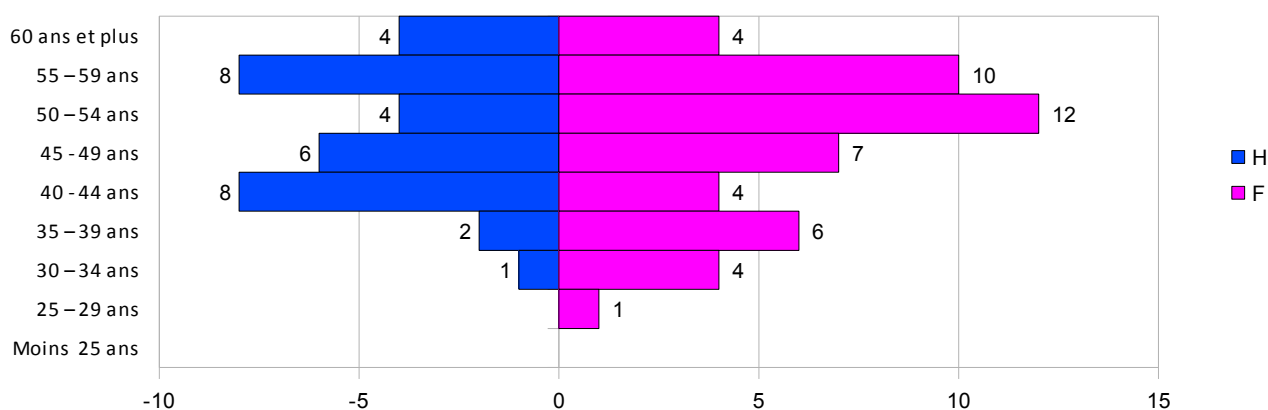
#### Parité (en %)

Femme	59,26%	Homme	40,74%
-------	--------	-------	--------

#### Par Catégorie (en %):

A: Femme	42,11%	Homme	57,89%
B: Femme	60,00%	Homme	40,00%
C: Femme	82,14%	Homme	17,86%

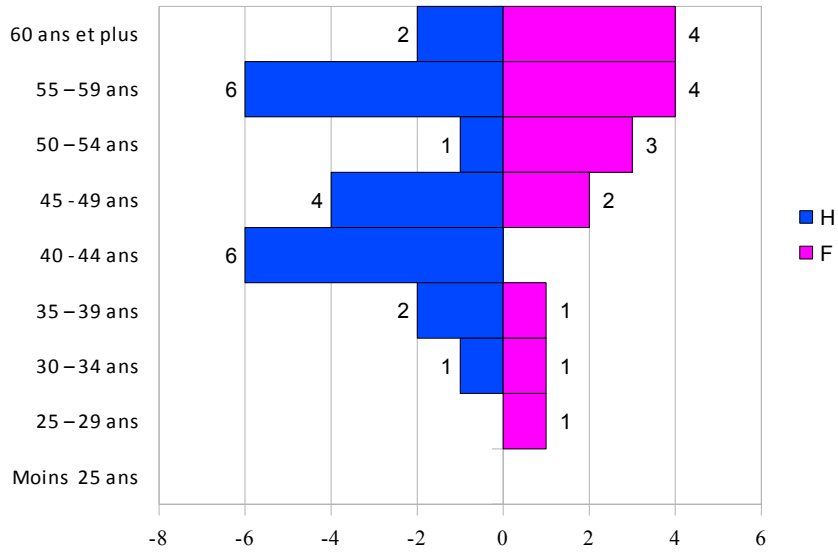
### Pyramides des âges : DRAC



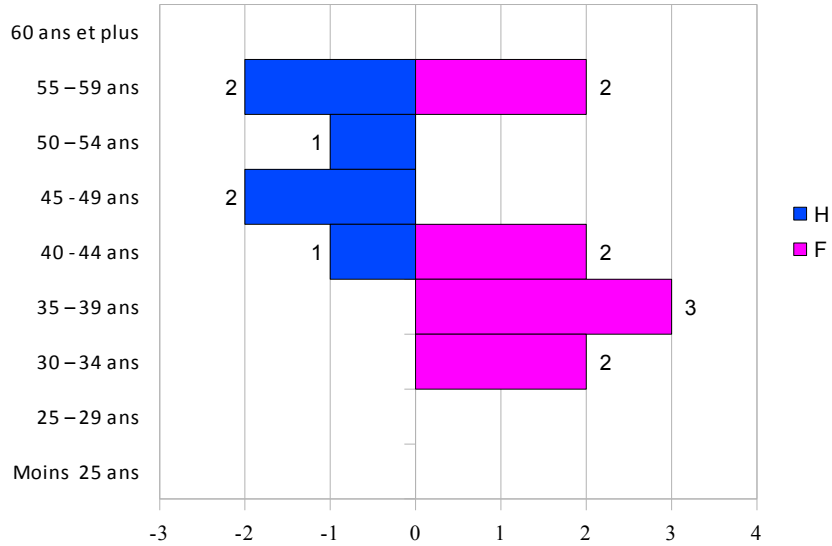
### Répartition des effectifs physiques par catégorie et par spécialité :

Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C		
<b>38</b>			<b>16</b>			<b>27</b>		
Administratif	Scientifique	Technique	Administratif	Scientifique	Technique	Administratif	Scientifique	Technique
14	22	2	9	1	6	24	/	3

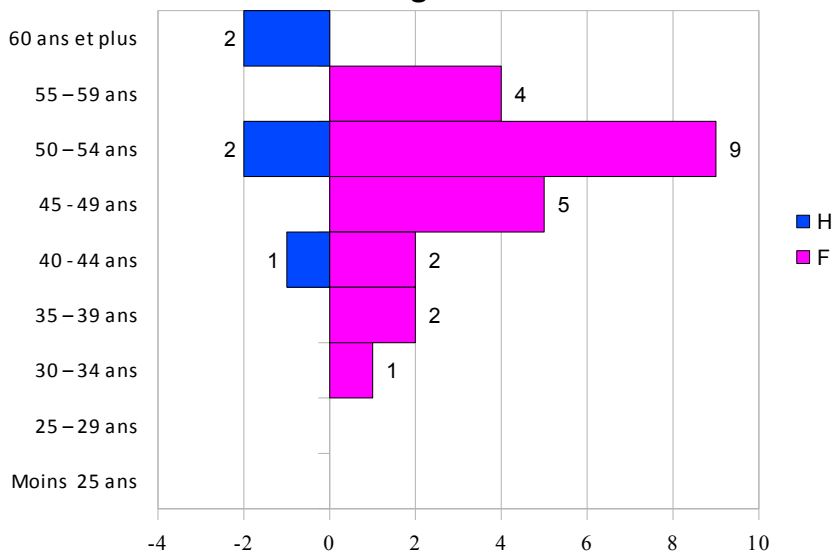
### Catégorie A



### Catégorie B



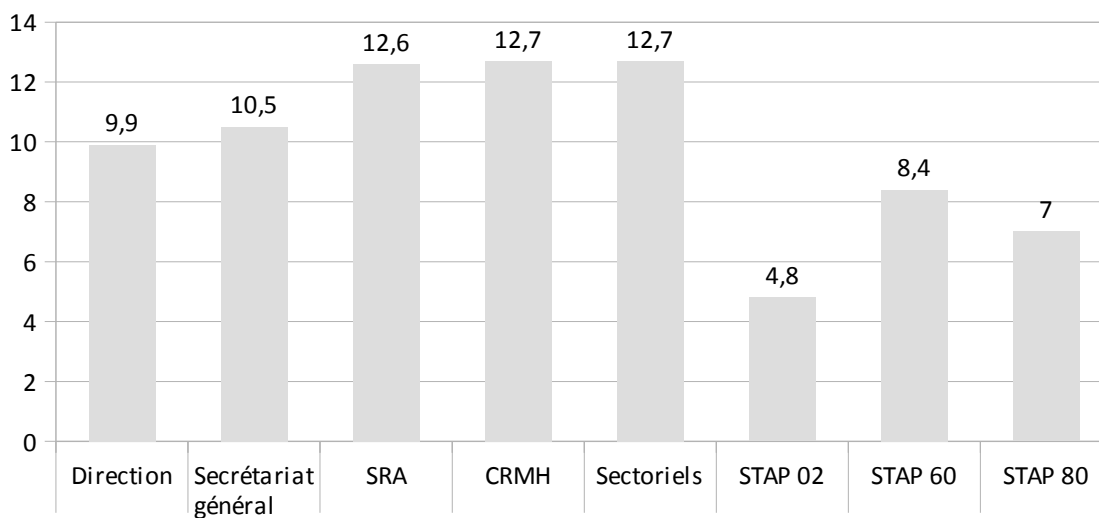
### Catégorie C



## Répartition des effectifs physiques par service, par catégorie et par spécialité :

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C		
	Administratif	Scientifique	Technique	Administratif	Scientifique	Technique	Administratif	Scientifique	Technique
<b>DRAC</b>	14	16	2	7	1	2	17	/	1
Direction	3	1	/	1	/	/	2	/	/
S Gal	1	/	/	3	/	/	5	/	1
Communication	1	/	/	/	/	/	/	/	/
Programmation	2	/	/	/	/	/	/	/	/
Documentation	/	1	/	/	/	/	1	/	/
CRMH	/	4	2	2	1	1	3	/	/
SRA	/	8	/	/	/	1	4	/	/
Sectoriels	7	2	/	1	/	/	2	/	/
STAP02	/	1	/	/	/	1	2	/	1
STAP60	/	3	/	1	/	2	2	/	1
STAP80	/	2	/	1	/	1	3	/	/
<b>81 agents</b>	<b>14</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>/</b>	<b>3</b>

## Répartition des ETP par services



## Les métiers présents à la DRAC : par corps

### Administratif

	DRAC et UT	DRAC - Amiens	STAP de l'Aisne	STAP de l'Oise	STAP de la Somme
Emploi de direction administration. Territoriale (A)	<b>1</b>	1	/	/	/
Emploi de directeur adjoint administration. territoriale (A)	<b>1</b>	1	/	/	/
Inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle (A)	<b>6</b> dont 2 contractuels	6	/	/	/
Attaché d'administration (A)	<b>6</b>	6	/	/	/
Secrétaire administratif (B)	<b>9</b> dont 2 contractuels	7	0	1	1
Adjoint administratif (C)	<b>24</b>	17	2	2	3
	<b>47</b>	38	2	3	4

### Technique

	DRAC et UT	DRAC - Amiens	STAP de l'Aisne	STAP de l'Oise	STAP de la Somme
Ingénieur des services culturels et du Patrimoine (A)	<b>2</b>	2	/	/	/
Technicien des services culturels et des bâtiments de France (B)	<b>5</b>	1	1	2	1
Technicien de recherche (B)	<b>1</b>	1	/	/	/
Dessinateur (C)	<b>2</b>	/	1	1	/
Adjoint technique (C)	<b>1</b>	1	/	/	/
	<b>11</b>	5	2	3	1



## Scientifique

	DRAC et UT	DRAC - Amiens	STAP de l'Aisne	STAP de l'Oise	STAP de la Somme
Architecte et urbaniste en chef de l'Etat (A)	<b>3</b>	1	1	1	/
Architecte et urbaniste de l'Etat (A)	<b>5</b>	1	/	2	2
Conservateur général du Patrimoine (A)	<b>1</b>	1	/	/	/
Conservateur en chef du Patrimoine (A)	<b>1</b>	1	/	/	/
Conservateur du Patrimoine (A)	<b>4</b> dont 1 contractuel	4	/	/	/
Ingénieur de recherches (A)	<b>2</b>	2	/	/	/
Ingénieur d'études (A)	<b>2</b> dont 1 contractuel	2	/	/	/
Assistant ingénieur (A)	<b>2</b>	2	/	/	/
Chargé d'études documentaires (A)	<b>2</b>	2	/	/	/
Secrétaire de documentation (B)	<b>1</b>	1	/	/	/
	<b>23</b>	17	1	3	2

Ces tableaux montrent la diversité des métiers présents dans les services, nécessaires à la réalisation de l'ensemble des missions de la Drac.

Les missions régaliennes de l'État concernant la protection et l'entretien des monuments protégés instaurent **un lien de proximité** sur le territoire des agents de la CRMH et des Staps avec les collectivités territoriales et les particuliers. Les Staps assurent, à cet effet, des permanences hebdomadaires au sein des mairies dans les trois départements. De même, les missions de protection du patrimoine du SRA liées à l'archéologie préventive participent, par le dialogue de proximité que ses agents instaurent entre les aménageurs et les collectivités territoriales, à l'aménagement du territoire.

Concernant les métiers liés au développement artistique et culturel, les conseillers sectoriels et transversaux sont également les principaux interlocuteurs des structures culturelles et des artistes dans l'exercice des missions de proximité sur le territoire.

Le volant d'agents administratifs se justifie par la gestion des dossiers liés aux missions, mais aussi par l'accompagnement des dossiers de subvention et l'interface que jouent ces agents entre les bénéficiaires et l'État. Un glissement de ce « quota » administratif vers des postes plus techniques s'opère dès aujourd'hui mais est sans doute à poursuivre.

Il est essentiel que la fonction comptable soit en contact direct avec les autres services de la Drac, au regard du poids et du nécessaire lien de proximité qu'exige la gestion des subventions.

## III Immobilier

### ***Bâtiments de la DRAC et du STAP de la Somme, Amiens, 5 rue Henri-Daussy***

Locaux affectés au Ministère de la Culture et de la communication

Installée dans le quartier Henriville, La DRAC occupe l'ancien couvent des Visitandines, construit entre 1839 et 1841. L'État partage la propriété de ce bâtiment acquis en 1975 avec le Conseil Général qui y a installé le Service des Archives départementales. La restauration du bâtiment, commencée en 1977 s'est achevée en 1987.

Par arrêté préfectoral du 16 juillet 2009, le bâtiment et le parc sont inscrits au titre des Monuments historiques :

- façades et toitures de tous les bâtiments
- chapelle, oratoire, cloître et sa galerie, : inscrit en totalité
- emprise foncière du parc (propriété de la mairie)

Les bâtiments se divisent en plusieurs espaces :

- le bâtiment principal sur 3 niveaux : espaces de bureau, salles de réunion, dépôts et laboratoire archéologique, Chapelle et auditorium Robida, locaux techniques et circulations ainsi qu'un logement loué, par France domaine, sous forme de convention d'occupation précaire à la Directrice.
- les bâtiments dits de la Ferme (pourtour de la cour de la DRAC) eux-mêmes divisés en
  - logement du gardien (nécessité de service)
  - locaux du STAP de la Somme
  - locaux de garage et local archives
  - locaux de la cafétéria, 2 chambres, la Délégation régionale du Droit des Femmes et le défenseur des droits
- le local du presbytère situé en façade de la rue Saint-Fuscien (logement loué, par France domaine, sous forme de convention d'occupation précaire à un agent de la DRAC)

*Loyer budgétaire annuel* : 263 264 euros

### ***Bâtiments du STAP de l'Aisne, Laon, Hôtel du petit Saint-Vincent***

Locaux affectés au Ministère de la Culture et de la communication.

Convention d'utilisation conclue pour une durée de 9 ans à compter du 01/01/2012.

Le STAP de l'Aisne est installé dans une partie de l'ancien refuge de l'abbaye bénédictine Saint-Vincent de Laon, édifié entre 1529 et 1537. Le bâtiment, classé Monument historique le 30 novembre 1964, appartient pour moitié au Conseil général de l'Aisne (bâtiment sur rue). Le STAP occupe une partie réhabilitée en 2007 (bâtiment sur cour).

*Loyer budgétaire annuel* : 33 432 euros

### ***Les locaux du STAP de l'Oise***

Le service est situé dans l'emprise du palais impérial de Compiègne, place du Général de Gaulle.

Il occupe 3 niveaux de l'aile ouest du palais, au sud de la cour de la régie.

*Loyer budgétaire annuel* : non soumis à loyer budgétaire car le service est logé dans des locaux mis à disposition par le SCN du Palais de Compiègne.

### ***Initiatives de mutualisation en cours***

Deux projets aboutis :

- En 2011, l'amphithéâtre Robida et la chapelle attenante sont entrées dans le réseau mutualisé de salles des administrations de l'État émergeant au BOP 333 action 2.

- Depuis 2011, dans le cadre de la politique immobilière de l'État, des espaces occupés précédemment par la DRAC sont occupés par le Défenseur des droits et par la Délégation régionale au droit des femmes et à l'égalité.

## IV. Organisation des services de la Drac

La DRAC a son siège à Amiens, 5 rue Henri-Daussy et comprend trois unités territoriales :

- STAP de l'Aisne : Hôtel du petit Saint-Vincent, 1, rue Saint-Martin à Laon ,
- STAP de l'Oise : Palais national, Place du Général de Gaulle à Compiègne
- STAP de la Somme : 5 rue Henri-Daussy à Amiens

Elle est organisée comme suit (*cf. organigramme joint*):

- **l'équipe de direction** composée de la directrice, du directeur adjoint et de la secrétaire générale
- **les services** suivants :
  - Secrétariat général (SG)
  - Cellule programmation
  - Service de la documentation
  - Service de la communication
  - Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH)
  - Service régional de l'archéologie (SRA)
  - Musée et patrimoine immatériel
  - Pôle Création - diffusion (Arts vivants, Industries culturelles, Enseignements spécialisés et transmission et démocratisation culturelle)
  - Service territorial de l'architecture et du Patrimoine de l'Aisne : implanté à Laon
  - Service territorial de l'architecture et du Patrimoine de l'Oise : implanté à Compiègne
  - Service territorial de l'architecture et du Patrimoine de la Somme : implanté à Amiens, locaux de la DRAC

### Le projet de service

Le projet de service de la DRAC, rédigé en 2009, a fait l'objet d'une consultation des services en vue de sa **réactualisation en 2014**. Présenté en Comité technique de la Drac en septembre 2014, ses membres n'ont pas souhaité approuver le nouveau projet, dans l'attente de la préfiguration de la réorganisation des services régionaux de l'État.

Il est à souligner que le projet de service en cours privilégie la transversalité interne des deux pôles Patrimoine et Création, mais également la transversalité entre ces deux pôles.

Une organisation a été mise en place par la directrice : une réunion mensuelle par pôle ainsi qu'une réunion plénière traitant des sujets transversaux, animées par la directrice. Cette méthode a donné ses fruits dans l'efficacité et la réactivité dues à la proximité. Une réunion de travail mensuelle entre le pôle patrimoine (CRMH-SRA) et les trois STAPS sur les sujets transversaux a permis au pôle MH/SRA et aux trois STAPS de ne parler que « d'une seule voix », laissant entendre une cohérence de la parole de l'État.

Cette proximité, adaptée à une équipe relativement moyenne par sa taille, sera sans doute à revoir dans le cadre du comité de direction à l'échelle de la nouvelle région. Une organisation territoriale devra rechercher un nombre optimal d'interlocuteurs afin de maintenir la capacité de dialogue et la transversalité.

Une véritable coordination hebdomadaire du pôle création et politiques interministérielles par le nouveau directeur adjoint a permis de travailler la mise en cohérence des politiques de développement artistique et culturel de la Drac dans le cadre d'un diagnostic territorial en cours portant plus particulièrement sur les « zones blanches » de Picardie.

## Missions et enjeux

### *Missions*

La direction régionale des affaires culturelles est chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, notamment dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine ; de la promotion de l'architecture ; du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes ; du développement du livre et de la lecture publique ; de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs ; de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics ; du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles ; de la promotion de la langue française et des langues de France.

Ainsi, la Direction régionale des affaires culturelles :

- participe à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques ;
- contribue à la recherche scientifique dans les matières relevant de ses compétences ;
- concourt à la diffusion des données publiques relatives à la culture dans la région et les départements qui la composent ;
- veille à l'application de la réglementation et met en œuvre le contrôle scientifique et technique dans les domaines susmentionnés en liaison avec les autres services compétents du ministère chargé de la culture ;
- assure la conduite des actions de l'État, développe la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter, en tant que de besoin, son appui technique ;
- veille à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et les établissements publics relevant de ce ministère.

### *Projet stratégique de la Drac Picardie*

En s'appuyant sur la DNO, le projet stratégique global de la DRAC Picardie est fondé sur deux grandes orientations :

le premier axe consiste en un ensemble d'actions convergentes, afin d'affirmer l'égal accès de tous à la culture sur TOUT le territoire, grâce à un partenariat État - collectivités et un partenariat interministériel au niveau régional, permettant ainsi une mise en cohérence des dispositifs,

notamment en ce qui concerne le socle que constitue la politique d'éducation artistique et culturelle.

Le second axe consiste à développer des actions visant à favoriser l'attractivité de la région Picardie : mettre en valeur sa force patrimoniale et une offre artistique et culturelle basée sur ses réseaux labellisés certes, mais aussi construire une politique de résidences y compris dans nos lieux patrimoniaux.

## 1- affirmer l'accès de tous à la culture sur tout le territoire

L'accessibilité à la culture sera déclinée comme un objectif transversal dans chacune des actions dans l'ensemble des programmes. Toutefois, les cibles prioritaires sont les jeunes et les populations éloignées socialement ou géographiquement de l'offre et des pratiques culturelles, en écho à la priorité de la ministre.

Cet axe se décline pour la Picardie par une recherche d'intensification de la fréquentation des lieux culturels, notamment par le public jeune, une plus grande proximité vis à vis des artistes et des compagnies dans les territoires où la présence des structures est trop faible ou inexistante, et par une offre accrue pour les publics éloignés et empêchés (prisons-hôpitaux-personnes âgées...)

Un certain nombre de dispositions en permet le développement :

- Une politique de **conventionnement** en partenariat avec les autres Ministères :
  - convention culture justice signée en 2013 et convention culture santé en 2014
  - convention avec la DRAAF sur les lycées horticoles et agronomes en 2013
- Un engagement auprès de la DRJSCS dans le cadre du suivi et de l'accompagnement des groupes de réflexion en faveur du **Plan Jeunesse**.
- Une meilleure prise en compte des publics autres que scolaires dans le renouvellement des **conventions d'objectif des lieux conventionnés et labellisés**.
- Une politique de **contractualisation** qui cristallise une participation active au plan de lutte contre l'illettrisme aux côtés de la préfète de région, du Recteur, des collectivités locales par les contrats territoires lecture (CTL) au sein des réseaux de la lecture publique
- Un réexamen de **la carte des équipements culturels et des résidences d'artistes**, notamment dans le département déficitaire en structures de l'Aisne

## 2- Favoriser l'attractivité de la région Picardie

Dans le domaine du Patrimoine, tous les publics sont concernés par une démarche de valorisation qui concerne l'archéologie, les monuments historiques et les collections au sein des musées. Le début du chantier du Musée de Picardie aux côtés de la métropole d'Amiens et du conseil régional est un signe pour l'attractivité de ce territoire. Cela amène la Drac à poursuivre les efforts de restauration et d'accessibilité du patrimoine et à développer des actions de valorisation à travers **les labels**, VPAH, maison des illustres, jardins remarquables.

En outre, **la montée en puissance du numérique** dans la stratégie de la DRAC, tant en ce qui concerne la numérisation des collections et leur diffusion que le développement de « services numériques innovants » dans le cadre d'appels à projets va s'amplifier afin de permettre à cette région de poursuivre le plan précurseur entamé depuis 15 ans, en développant notamment la notion de portail territorial et la réalisation sur le site de la DRAC d'une boîte de dialogue « Collections : Picardie », afin de mettre en valeur auprès du public et d'accroître la visibilité du patrimoine culturel et artistique.

Par ailleurs, la structuration de l'offre culturelle dans le spectacle vivant doit être poursuivie par la **mise en relation et le dialogue entre les grands équipements** (Centre régional du livre et de la lecture, Centre de développement chorégraphique, pôle régional de la marionnette, pôle national des arts du cirque et de la rue, Orchestre régional de Picardie...) tout en renforçant la politique des résidences .D'**autres perspectives** devront être ouvertes dans le champ des musiques actuelles, tandis que seront confortés les domaines d'excellence qui émergent dans les musiques savantes.

Ainsi, la stratégie globale de la DRAC de Picardie tient compte des faiblesses de cette région en quête de valorisation sur le plan national. Cette stratégie prend notamment appui sur notre force d'impulsion vis à vis de nos partenaires ministériels. Elle ne pourra cependant accroître son efficacité qu'à la condition d'une démarche volontaire et collaborative avec les collectivités territoriales, et notamment les instances régionales.

## Collaboration avec les collectivités territoriales

		2011		2012		2013		2014		évolution	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	2010 à 2014	
Etat	DRAC	8 474 533,15	15%	8 578 845,80	15%	8 942 424,95	15%	8 870 896,60	15%		4,7%
	MCC centrale	507 035,27	1%	73 200,00	0%	78 500,00	0%	160 000,00	0%		-68,4%
	autre Etat	1 391 999,17	2%	814 286,60	1%	569 138,00	1%	765 433,00	1%	19%	8,4%
Collectivités territoriales	Financement européen			666 182,56	1%	918 160,00	2%	1 444 778,00	2%		58,8%
	Région	9 766 027,36	17%	10 800 186,80	19%	8 448 520,12	15%	9 271 780,00	15%		-5,1%
	Départements	4 541 670,80	8%	4 497 861,61	8%	4 320 993,50	7%	5 164 110,09	8%	60%	13,7%
	Communes	6 686 585,36	12%	9 517 388,88	17%	9 592 990,34	16%	9 457 268,28	16%		41,4%
	autres collectivités	11 417 733,52	20%	7 678 439,00	14%	11 485 114,20	20%	12 720 423,50	21%		11,4%
Autres	autres financements	1 315 801,96	2%	1 767 629,59	3%	3 967 890,77	7%	2 132 155,20	4%		62,0%
	"Auto financement"	12 119 153,00	22%	11 679 986,71	21%	9 848 909,86	17%	10 768 368,52	18%	21%	-11,1%
Total projets Subventionnés		56 220 539,59	100%	56 074 007,55	100%	58 172 641,74	100%	60 755 213,19	100%		8,1%

Ce tableau illustre la baisse constante de l'apport budgétaire de la Région sur les programmes 131, 224 et 334. Les départements ainsi que les communes restent globalement constants.

Le président du conseil régional a opéré un recentrage en 2011 sur les structures qu'il estime être en position de répondre à un intérêt local. (Cf. son interview à Avignon sur l'attribution de subventions aux artistes locaux). Cette position entraîne un certain raidissement au sein de conseils d'administration comme celui du FRAC, où un marchandage permanent fragilise cette structure. Malgré cette affirmation d'un périmètre d'action locale, les relations sont cordiales au sein de rencontres de travail.

Entretien + Restauration	2011		2012		2013		2014	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Total des travaux	15 282 531		16 536 786		14 288 626		7 303 788	
ETAT	4 852 439	32%	5 934 355	36%	5 280 216	37%	3 212 311	44%
CR Picardie	0	0%	591 712	4%	1 786 557	13%	0	0%
CG Aisne	641647	26%	1 035 151	23%	496 960	10%	371 316	19%
CG Oise	2 909 989	31%	1 363 702	13%	1 462 649	16%	704 107	9%
CG Somme	154 519	5%	199 535	4%	264 872	7%	0	0%
Communes	1 802 379	12%	3 274 223	20%	1 561 889	11%	1 146 647	16%
Inter communalité	359 240	2%	411 075	2%	0	0%	0	0%
Autres	410 740	3%	164 899	1%	65 000	0%	246 014	3%
Secteur privé	4 151 578	27%	3 562 134	22%	3 350 484	23%	1 623 393	22%

Pour 2014 chiffres = dossiers engagés au 19/09/14

Le domaine de Chantilly est comptabilisé en « privé »

Pour les conseils généraux, le taux de participation a été calculé sur les crédits employés dans leur département respectif.

En ce qui concerne l'entretien et la restauration des monuments historiques, la participation de l'État est confirmée à plus de 40 %, le Conseil Régional de Picardie étant totalement désengagé (à nuancer en 2015 au regard de son engagement à intervenir sur le musée d'Amiens). Un conseil général (Somme) retire ses participations au profit d'un recentrage total sur l'opération majeure de la Citadelle (projet de Renzo Piano pour l'implantation du pôle universitaire de l'UPJV). Un autre (Oise) se désengage très fortement. L'objectif 2015 sera de renouveler les conventions État/Conseils généraux sur cette question.

**Conseil Régional** : Des réunions de travail à la DRAC ont été initiées avec les nombreux élus et les équipes DRAC. Les relations avec le Conseil régional sont bonnes et cordiales et se manifestent par des rencontres régulières à tous les niveaux. Ces relations sont fondées sur une convention de développement culturel. La Région s'appuie volontiers sur l'État pour affronter des difficultés et un *modus vivendi* est à l'ordre du jour pour résoudre le problème du FRAC qui perdure depuis de nombreuses années. Des questions d'ordre politique interfèrent dans une recherche de solution en ce qui concerne les financements des trois scènes conventionnées de l'Oise. Enfin le Conseil régional semble agir en soutien de « ses » structures, finançant par exemple la Comédie de Picardie (Scène conventionnée) et laissant à l'État la Maison de la culture d'Amiens (Scène nationale).

**Conseil général de l'Aisne (02)** : Excellentes relations avec le Président et l'élu à la culture. Ces relations sont épisodiques et non formalisées dans un département où le potentiel de développement est important, à côté d'un effort significatif dans les domaines de la musique et de la danse.

**Conseil général Oise (60)** : Excellentes relations avec le Président et ses équipes. Des réunions fréquentes sont organisées sur des sujets précis (CCR d'Ermenonville, musée départemental, EAC, etc...). Les sujets culturels font généralement consensus entre l'Etat et la collectivité. Le président reconnaît publiquement le rôle d'appui de l'Etat. Le Conseil général a cependant opéré depuis 2011 un fort retrait de son intervention dans le champ du patrimoine (Cf. tableau supra).

**Conseil général Somme (80)** : Excellentes relations avec le Président du CG80 ainsi que ses élus et services. Notre partenariat est très actif : portail numérique (avec convention), musées (Historial, CCR de St Riquier), commande publique (commémorations14-18), EAC... On note cependant que le CG se désengage progressivement de toute intervention financière sur le patrimoine monumental.

**Amiens Métropole** : L'élaboration du contrat d'objectif de la MCA, le suivi du CLEA d'Amiens, la réflexion autour de la politique de la ville, l'extension du musée d'Amiens sont les sujets de collaboration. À l'occasion de la nouvelle municipalité, la Drac a initié une réunion de travail avec les nouveaux élus sur l'ensemble des dossiers en partenariat. Amiens-Métropole vient de présenter son projet culturel pour la mandature. Les réunions de travail ont désormais pour objectif la rédaction d'une convention de développement culturel sur ces bases. Un Pacte culturel est en cours de rédaction.

**Beauvais** : La labellisation de Beauvais comme Ville d'Art & d'Histoire a conforté les liens avec la DRAC. Les dossiers partagés (ASCA, galerie de la tapisserie, archéologie, valorisation de la cathédrale...) font l'objet d'un consensus avec la collectivité. L'évolution du processus « scène nationale » et la remise en cause du projet de construction du nouveau théâtre sont cependant

des sujets sensibles.

**Laon** : Préfecture du département de l'Aisne, la ville de Laon est en retrait sur le plan culturel, à l'exception du patrimoine qui devient peu à peu un atout de développement.

**Compiègne** : Des relations fructueuses avec le maire, les élus et les services permettent de conforter la bibliothèque numérique de référence et la structuration de l'Espace Jean Legendre - Théâtre Impérial de Compiègne. La mairie soutient le projet de musée de la voiture hippomobile au Palais impérial. Des contacts réguliers ont lieu sur site.

**Abbeville** : Les relations d'Abbeville avec la DRAC se sont solidifiées par l'élaboration et la signature en juillet 2013 d'une convention triennale de développement culturel. Les principaux axes sont : le patrimoine d'Abbeville (état sanitaire réalisé par le STAP) et ouvrent des chantiers communs : jardins remarquables, ville de pays d'art et d'histoire, restauration du théâtre historique avec l'hypothèse d'une restructuration des scènes d'Abbeville en cours et la nomination d'un conservateur au musée, en relation avec la Drac. La signature d'un Pacte culturel est en cours.

**Soissons** : La ville de Soissons a développé une politique patrimoniale très active dans les domaines de l'archéologie et des monuments historiques. Elle poursuit son développement culturel dans le domaine musical avec l'aide de la DRAC qu'elle sollicite très fréquemment, notamment à l'occasion de la construction de la cité de la musique, outil de la communauté de communes en partenariat avec le conseil général.

**Creil** : Les bonnes relations avec le maire de Creil et ses services peuvent être perturbées par l'évolution du projet de labellisation de la Faïencerie dans le cadre d'une scène nationale multipolaire. Creil revendiquant seule ce label. Les autres sujets (musée, SMAC, politique de la ville, médiathèque...) reposent sur un partenariat fluide et cordial.

#### ***Autres partenariats - EPCC***

**EPCC Maison Culture Amiens** : La DRAC est présente aux côtés d'Amiens Métropole et du Conseil Général de la Somme. Le Conseil Régional est très critique sur cette structure qu'il ressent comme « concurrente » de la comédie de Picardie. Le Conseil général a également diminué son soutien. Ces fluctuations mettent la structure en difficulté. L'État en la matière est considéré comme arbitre, conciliateur et principal soutien.

1. En ce qui concerne **le CPER**, notre contribution sur les trois axes « numérique », « politique de la ville » et « sites et paysages » ont été transmises en juillet 2014 à Monsieur le Préfet Cordet et au Secrétariat général du ministère de la culture (Département de l'action territoriale). Aucune concertation n'a eu lieu sur ces sujets et aucun élément n'a été intégré dans le mandat de négociation. LA Drac a cependant présenté au SGAR des projets au titre des crédits FNDAT, dans le cadre des volets « Numérique » et « Développement territorial ». Ces projets sont à l'étude.




# Forces et Faiblesses - synthèse

---

Forces	Faiblesses
<b><u>Services rattachés à la Direction</u></b>	
<i>Le pôle assistantes de direction</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grande expérience de l'assistante de la Directrice, très grande adaptabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pôle fragilisé en l'absence d'un des deux agents</li> </ul>
<i>Le service de la programmation et du contrôle de gestion</i>	
<p><b>Points forts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'information unique sur le budget</li> <li>- Neutralité vis-à-vis de l'utilisation des crédits (critères de la programmation = respect de la codification et des crédits disponibles)</li> <li>- Programmation centralisée = point d'information de la direction et des services car toutes les données sont formalisées, archivées et vérifiées</li> <li>- Réactivité aux demandes de la direction (échange permanent avec les services )</li> <li>- Réactivité aux demandes des services, car maîtrise transversale et pluriannuelle de la programmation</li> <li>- Échanges permanents avec le secrétariat général -cellule financière</li> <li>- Vue d'ensemble des programmes et des budgets des services donc force de proposition pour la fongibilité</li> </ul> <p><b>Points forts : la proximité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogue permanent avec les conseillers et les ingénieurs</li> <li>- Réunions de programmation régulières par domaine</li> <li>- Préparation des réunions avec les élus des grandes agglomérations (ou participation)</li> <li>- Participation aux réunions avec les partenaires ayant des engagements contractualisés (Chantilly, Guise, Amiens et Abbeville).</li> <li>- Informations ponctuelles avec les services des</li> </ul>	<p><b>Points faibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La position centrale parfois prise comme instance de décision, or nous ne gérons que la faisabilité et non l'opportunité</li> <li>- Baisse de la polyvalence entre les deux agents, tendance à ce que chacun devienne expert sur les programmes gérés en priorité</li> <li>- Beaucoup de sollicitation en fin d'année : préparation n+1 plus fin la programmation année n</li> </ul>

<p>sous-préfets sur la santé financière des collectivités</p> <p><b>Points forts : le programme 175</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance de l'avancement des travaux sur les monuments non État afin de réactualiser les prévisions pluriannuelles</li> <li>- Idem monuments État</li> </ul> <p><b>Points forts : ARPEGE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'application est mise à jour régulièrement.</li> <li>- L'ensemble des codifications est vérifiée.</li> <li>- Informations utilisables par les services de centrale.</li> </ul> <p><b>Points forts : La redevance archéologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La perception de la redevance nécessite des contrôles et des saisies dans de nombreuses applications :</li> <li>- Application RAP gérant la redevance au niveau national</li> <li>- Base SIRENE pour vérifier les numéros de SIRET actifs</li> <li>- Tableau de suivi CACL</li> <li>- Application CHORUS et Chorus-formulaire</li> <li>- Les agents de la cellule programmation ayant accès à tous les outils, cela facilite le traitement et le rend plus efficient.</li> </ul>	<p><b>Points faibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertes d'informations sur les projets des collectivités</li> </ul> <p><b>Points faibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil non utilisé pour la diffusion des informations budgétaires</li> <li>- Informations budgétaires diffusées par des tableaux nécessitant une mise en forme</li> <li>- Seulement deux utilisateurs formés à ARPEGE</li> </ul> <p><b>Points faibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte tenu du changement de procédure (saisie dans CHORUS des demandes d'émission de titres), un seul agent est entièrement opérationnel actuellement</li> <li>- Confusion au niveau de l'archéologie entre l'émission des titres (à la charge de la cellule programmation) et les informations métiers.</li> <li>- Tous les redevables ne sont pas correctement informés et de nombreux dossiers ne font pas l'objet de prescriptions préalables.</li> <li>- Sans demande volontaire de prescription, le montant de la redevance échappe à la Drac, il est perçu par les DDT.</li> </ul>
<b>Documentation</b>	
<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un fond documentaire riche et qui fait référence sur le plan du Patrimoine.</li> <li>- Une offre accessible au public facilement.</li> <li>- Un rayonnement au-delà de la Picardie et même des frontières nationales, grâce aux publications scientifiques et à l'exploitation du fonds Agache.</li> <li>- Une valorisation ancienne et pionnière de l'action des services patrimoniaux.</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque de moyens humains, qui entraîne l'abandon ou le report de certaines missions.</li> <li>- L'absence d'une mission d'information et d'observation culturelle du territoire, comme stipulée dans la circulaire du 20 mai 2005, à relier au manque de moyens humains évoqué précédemment. Cette mission d'observation culturelle en région est dévolue dans certaines DRAC au service de la communication, mais, là encore, le facteur humain joue pour la Picardie (un seule personne pour ce service).</li> <li>- Des fonds photographiques encore largement sur diapositives. Un projet de numérisation permettrait de les rendre exploitables, et participerait à une</li> </ul>

	valorisation plus grande de ces fonds.
<b>Communication</b>	
<p><b>Les points forts de l'activité du service</b></p> <p><b>En matière de communication externe :</b> 1/ l'attractivité du site internet de la drac au travers de la multiplicité des articles rédigés et de la fréquence de mise à jour des informations.</p> <p><b>En matière de communication interne :</b> 1/ La mise en place de l'intranet régionalisé est un atout moderne pour diffuser l'information. Le suivi d'une formation de 1,5 jour a donné beaucoup d'autonomie à la fois pour participer aux tests de calage du site au niveau de la mission de la communication interne du Ministère et être ainsi reconnue comme « ressource » pour les autres dracs, mais aussi pour développer un réservoir d'informations dans lequel les agents peuvent puiser.</p> <p><b>En matière de protocole :</b>   1/ la réactivité et l'adaptabilité aux situations et aux demandes.</p> <p>2/ le conseil aux autres directions régionales qui ne bénéficient pas toutes d'un chargé de communication et qui ont besoin de mettre en place des rétroplannings d'actions en commun avec la drac.</p> <p>3/ l'expertise apportée aux associations et collectivités pour organiser une cérémonie, créer un carton d'invitation, solliciter des contacts en préfectures.</p>	<p><b>Les points faibles et les pistes d'amélioration</b></p> <p><b>La composition du service communication</b> réduite à une personne rend ce service fragile au regard de toutes les missions à accomplir. L'intégration d'un assistant de communication serait un atout pour garantir une permanence physique au bureau et permettre à la chargée de communication d'être plus sur le terrain lors des événements.</p> <p>L'impossibilité de répartir les charges techniques de <b>mises à jour des sites internet et intranet</b> sur plusieurs personnes formées peut amener à fragiliser l'activité de la drac et la valorisation de ses actions, voire à rendre impossible l'information des agents en interne. Il serait souhaitable que deux personnes supplémentaires soient formées aux interfaces, afin d'assurer la gestion de rubriques spécifiques (ressources documentaires par exemple) sur le site internet, venant également en remplacement ponctuel de la chargée de communication en cas d'absence. Cette demande est formulée depuis l'année 2012, mais aucun collègue ne veut se former, faute de temps.</p> <p><b>En matière de revues de presse</b></p> <p><b>1/</b> les panoramas effectués correspondent à l'actualité immédiate au niveau de la région. Il n'est fait aucune revue de presse documentaire, rendant compte de l'activité des services de la drac ou traitant de sujets culturels picards pour une conservation longue durée des données. Il serait souhaitable que le service de la documentation se charge du dépouillement des revues scientifiques et des ouvrages, de manière à proposer aux agents une couverture plus étendue dans tous les domaines culturels. Une complémentarité d'insertion d'informations sur l'intranet offrirait ainsi un meilleur service aux agents.</p> <p><b>2/</b> La Picardie est un territoire étendu qui dispose de plusieurs journaux locaux aux zones de couverture géographiques partielles, contrairement à d'autres régions comme le Nord-Pas-de- Calais qui bénéficie de la couverture totale du quotidien <i>La Voix du</i></p>

*Nord*. Étant donné le nombre très restreint d'abonnements de la Drac (3) à la presse quotidienne, le service communication ne peut pas assurer une couverture correcte des zones situées au Sud de Beauvais (et dépendant du *Parisien Oise matin* essentiellement), au Sud de Soissons (dépendant de *L'Union* de Reims). La veille d'actualités sur les sites internet de ces deux quotidiens ne donne pas accès au texte intégral des articles sans abonnement ; il n'est donc pas possible d'être exhaustif en matière de panoramas de presse, la zone la plus couverte étant l'Ouest de la Somme. De la même manière, l'abonnement à une seule zone du *Courrier Picard* ne permet de réaliser des revues de presse que sur le grand amiénois. Des abonnements complémentaires ou différents (accès numérique) offriraient plus de latitude dans le travail, mais nécessiteraient un budget bien plus important. Le responsable du centre de documentation mène actuellement une étude pour connaître la faisabilité d'une meilleure couverture géographique en respectant le budget alloué.

**En matière de fichiers / répertoires** de coordonnées, la drac Picardie ne possède pas de répertoire centralisant les coordonnées de tous les interlocuteurs (collectivités, associations, structures culturelles, privés) ; les coordonnées sont détenues dans chaque service sous des formats divers, à l'exception du centre de documentation qui a réalisé sous filemaker une base de données valable pour les communes, communautés de communes, conseils départementaux et conseil régional. Il serait souhaitable de pouvoir disposer d'un outil centralisant toutes les coordonnées postales, email et téléphoniques, afin de faciliter la recherche des contacts. Par là même le service communication ne peut participer à la mutualisation d'un service développé par le Ministère pour les coordonnées de journalistes. Faute de temps, le répertoire des journalistes régionaux se crée au fur et à mesure des demandes.

**Les réunions des chargés de communication** de l'État en Picardie sous la houlette du service régional de communication interministérielle (SRCI) de la préfecture de région sont rares : pas de réunion pendant 2 ans environ. Ces réunions doivent reprendre à hauteur de deux par an, suite à la nomination récente d'un nouveau chargé de communication à la préfecture de la Somme /

	<p>préfecture de région. Ces réunions devraient permettre de partager, mutualiser des données comme le répertoire des journalistes et de dégager des axes de travail en commun.</p> <p>Pouvoir compter sur la délégation à la communication du Ministère pour mettre en place et apporter son aide régulière aux communicants des dracs permettrait de rompre un isolement professionnel. L'absence de réunions régulières du réseau des communicants des dracs à Paris ou en visioconférence, voire en pont téléphonique, et la faiblesse d'utilisation de la liste de diffusion électronique des communicants du ministère ne concourent pas à créer ou maintenir un sentiment d'appartenance à une filière métier au sein du ministère.</p>
<b><u>Secrétariat Général</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- proximité des agents, des services, des partenaires externes et des usagers</li> <li>- un service très adaptable et attaché à ses missions</li> <li>- une très grande réactivité de ses membres</li> <li>- Un très fort attachement au service public et à l'accomplissement des missions</li> <li>- un service exemplaire en matière de collaboration et d'entraide</li> <li>- un seul chef de service qui pilote au plus près ses agents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charnière des services de la DRAC, les agents sont très souvent sollicités d'où une surcharge chronique</li> <li>- Une sous-estimation de l'importance du service, sentiment parfois ressenti par les agents.</li> <li>- Problèmes de communication avec les services éloignés</li> <li>- Deux postes vacants, en cours de recrutement.</li> </ul>
<b><i>Cellule ressources humaines</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité</li> <li>- réactivité et interchangeabilité</li> <li>- une excellente connaissance du personnel de la DRAC</li> <li>- Présence sociale permanente, soutien très important aux agents</li> <li>- Climat de confiance et de confidentialité</li> <li>- Engagée dans la mutualisation auprès de la plateforme RH du SGAR</li> <li>- d'excellentes conditions de travail et d'échanges avec notre autorité d'emploi (DAT)</li> <li>- une parfaite maîtrise des enjeux RH du Ministère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des difficultés avec les services éloignés (unités territoriales)</li> <li>- une perte de lien regrettable</li> <li>- éloignement social des agents</li> <li>- perte d'information depuis l'administration centrale</li> </ul>

<p>de la culture et de la communication et de son mode de fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- très bonne collaboration avec les partenaires régionaux des directions déconcentrées. Réseau animé par la plate-forme RH du SGAR</li> <li>- La présence au sein de la cellule RH de la conseillère de prévention permet un gain de temps très important. La réactivité, aptitude capitale dans ce domaine, est renforcée. Et les actions liées aux conditions de travail sont mises en œuvres très rapidement. L'ensemble du secrétariat général est sensibilisé à ce domaine.</li> </ul>	
<p><b>Perspectives :</b> Dans l'optique d'un départ à la retraite d'ici deux ans, le poste pourrait éventuellement être supprimé du fait de la montée en puissance des deux agents restants. Le maintien sur site auprès des agents semble la solution la mieux adaptée pour un suivi optimum des enjeux RH. D'ailleurs, une mutualisation des RH avec d'autres entités que celle du MCC apparaît comme très compliquée du fait même de la disparité de traitements et de fonctionnements au sein des différents ministères. Réalité perceptible à l'occasion des réunions de la plate-forme RH du SGAR.</p>	
<b>Cellule financière et comptable</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- transversalité du domaine</li> <li>- proximité avec les services et les partenaires extérieurs</li> <li>- un travail au quotidien avec les services métiers de la DRAC</li> <li>- très bonne collaboration avec les partenaires régionaux de la DRFIP, Préfecture et France Domaines</li> <li>- Important travail pédagogique effectué quotidiennement envers les services</li> <li>- une équipe resserrée, polyvalente et centrée sur l'exécution</li> <li>- un véritable acquis de l'expérience dans les domaines des subventions, des situations de marchés et des travaux MH</li> <li>- seuls saisisseurs dans chorus formulaires, la maîtrise des circuits de gestion est optimisée</li> <li>- maîtrise des délais de paiements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'éloignement des unités territoriales : rallongement des délais</li> <li>- certains services moins attentifs aux nouvelles procédures de gestion</li> <li>- Renouvellement des personnels au sein de la DRAC, travail pédagogique à reprendre très régulièrement</li> <li>- faible nombre de valideurs pour les actes saisis dans Chorus formulaires</li> <li>- Circuit de validation des situations de travaux Monuments historiques (ACMH – vérificateur) : allongement des délais d'instruction</li> </ul>
<p><b>Perspectives :</b> Bien que fort dématérialisé, le domaine de l'exécution et de la dépense nécessite malgré tout toujours autant de communication et de discussion entre agents et entre services. Le</p>	

<p>maintien de cette cellule auprès des services métiers apparaît comme indispensable au vu des enjeux : délais de paiements, intérêts moratoires, contentieux administratifs, consommation des crédits, soutien aux entreprises et aux associations.</p>	
<p><b>Service intérieur - informatique</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- service repéré et repérable par les agents ainsi que par les prestataires et partenaires extérieurs.</li> <li>- la diversité des profils permet une très grande réactivité et une très grande capacité d'adaptation</li> <li>-le service permet un accueil physique, atout pour une meilleure prise en compte des usagers et une vigilance du point de vue de la sécurité (Vigipirate attentat en janvier 2015 en Picardie)</li> <li>- le service œuvre afin de permettre un accomplissement serein des missions de service public de leurs collègues</li> <li>- service fortement engagé dans les efforts de mutualisations : marchés régionaux, mutualisation des salles</li> <li>- c'est un service engagé dans le respect de l'environnement et qui favorise des actions de développement durable</li> <li>- seuls saisisseurs dans chorus formulaires, la maîtrise des circuits de gestion est optimisée</li> <li>- maîtrise des délais de paiements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- difficultés rencontrées avec les services éloignés : moins de réactivité, moins bonne connaissance des locaux et du matériel</li> <li>- petite équipe rapidement déstabilisée dès l'absence d'un seul agent</li> </ul>
<p><b>Perspectives</b> : Les fonctions dites « support » liées à l'accueil et la logistique semblent à première vue difficilement exportable. Cependant des domaines pourraient être mutualisés, notamment en matière d'informatique ou de petit entretien. Le gardien de la DRAC part d'ailleurs en retraite d'ici deux ans.</p>	
<p><b><u>Conservation régionale des Monuments Historiques</u></b></p>	
<p><b>Les caractéristiques du territoire</b></p>	
<p>Une richesse patrimoniale exceptionnelle : 1 664 immeubles protégés et plus de 14 300 objets protégés</p>	<p>Mauvais état sanitaire de certains monuments</p>
	<p>Absence de compétences des maîtres d'ouvrage, notamment des nombreuses petites communes</p>
<p>L'Oise et l'Aisne : de nombreux immeubles protégés</p>	<p>La Somme: un patrimoine immobilier moindre</p>
<p>Un patrimoine religieux exceptionnel</p>	<p>Un patrimoine religieux dans un état sanitaire fragile</p>
	<p>Un patrimoine industriel sous protégé</p>
<p>L'Oise : un nombre important d'objets mobiliers protégés avec un grand niveau de qualité</p>	

	Peu de ZPPAUP existantes, notamment dans la Somme (1 seule)
	Seules 2 procédures AVAP sont en cours de finalisation
Présence de trois secteurs sauvegardés	Difficulté d'aboutissement du Plan de sauvegarde et de mise en valeur inter-régional de Mers-les-Bains/Le Tréport
Label Unesco: Forte présence : 3 protections UNESCO (10 monuments) + candidature 1ère GM	
	Label Patrimoine XXe: Sous labellisation au regard de la richesse du patrimoine picard
Label Jardins Remarquables : une dynamique forte	
<i>Label Maison des illustres</i> : un bon démarrage de ce label récent	<i>Label Maison des Illustres</i> : difficulté de labelliser liée aux contraintes d'ouverture et d'accessibilité
Label VPAH : une dynamique forte avec une territorialisation amorcée	
<b>Le patrimoine majeur structurant</b>	
La picardie, berceau de l'art gothique: présence d'immeubles majeurs au regard de l'histoire de l'Architecture : gothique primitif, gothique classique, gothique flamboyant	
Patrimoine majeur: 3 cathédrales propriété de l'État, une fréquentation touristique importante et un projet de mise en valeur des trésors	
Anciennes cathédrales, grandes basiliques, collégiale, abbatiale à charge des collectivités	Difficulté financière et technique de la maîtrise d'ouvrage
Les grands domaines propriété de l'Etat : un atout touristique	Capacités financières insuffisantes pour mener des grands travaux (Compiègne, Coucy, la fertè Milon, ...)
	Villers-Cotterêts : Un château royal désaffecté et en péril
Chantilly et la fondation de l'Aga Khan: deux décennies de travaux pour un nouvel essor du domaine	
Des châteaux privés: une dynamique d'entretien régulier et des monuments partagés avec le public	Les vestiges de certains châteaux difficiles à entretenir
Un patrimoine religieux: une force patrimoniale à l'échelle nationale	Un patrimoine pas assez connu et sous exploité d'un point de vue touristique
	Pas de mise en réseau de ce patrimoine religieux
	Des églises dans un état sanitaire pas toujours satisfaisant
Dynamisme lié à une affectation culturelle et non	



cultuelle : Saint-Riquier et le CCR, Fontaine-Chaâlis et son musée	
Le patrimoine mobilier : un travail partenarial de sécurisation et de valorisation	
Les beffrois Unesco: un renforcement de la protection amorcé	La mise en réseau des sites n'est pas suffisant voir inexistant
La citadelle d'Amiens : le patrimoine au cœur d'une dynamique territoriale	
	Un bâti rural de qualité, fragile, mal réhabilité et souvent en péril
La Picardie : terre d'Archéologie	Les carrières, propriété de l'État non valorisées (à l'exception de Saint-Acheul)
CCE de vendeuil Caply: un lieu de recherche et pédagogique	Des mottes féodales et oppida fragiles et sous protégés
Le familistère de Guise: une utopie réalisée, un projet culturel ambitieux	Le familistère de Guise: absence d'une mise en réseau à l'échelle du territoire
Le patrimoine industriel: de beaux et grands ensembles	Un patrimoine en mauvais état sanitaire, y compris celui protégé
	Une sous protection et peu de valorisation de ce patrimoine majeur de la Picardie
	Un patrimoine ferroviaire partiellement en péril (rotondes)
La côte picarde: un atout à développer notamment grâce à son architecture balnéaire	
Les lieux de mémoire: les traces de la guerre: une forte empreinte dans le territoire	Sous protection des lieux de mémoire au titre des monuments historiques
<b>Stratégie d'intervention sur les monuments historiques</b>	
<i>Programmation budgétaire – titre III</i> - Une politique forte de travaux d'entretien notamment sur les cathédrales	
<i>Programmation budgétaire – titre V</i> - Maintien d'un réseau d'entreprises qualifiées: de grandes restaurations sont programmées sur les MH Etat (cathédrale d'Amiens depuis 1994, Beauvais, Blérancourt...) - Dynamique territoriale, notamment touristique	<i>Programmation budgétaire – titre V</i> - le poids des crédits restant à programmer (Soissons, La Ferté-Milon, Amiens, Beauvais, ....)
<i>Programmation budgétaire – titre VI – fonct.</i> - prévenir la dégradation: une programmation ambitieuse de crédits - répondre à la capacité financière des petites communes	
<i>Programmation budgétaire – titre VI – invest.</i> - Un accompagnement financier fort (4,5M €) - Les grandes restaurations participent au	<i>Programmation budgétaire – titre VI – invest.</i> - des dépenses inéluctables croissantes (actions ciblées importantes): un taux de rigidité budgétaire

développement économique et culturel des territoires - Un soutien aux études : mieux connaître et anticiper les coûts d'investissement - Des axes régionaux prioritaires : les anciennes cathédrales et basiliques	de plus en plus fort
<i>Programmation budgétaire – objets mobiliers</i> - Un partenariat financier avec les 3 CG moteur d'une politique importante de restauration et valorisation	
<i>Programmation budgétaire (tous titres)</i> - développement des conventions financières : une vision à long terme - 9M € pour les MH: levier des crédits de l'Etat qui participent à l'attractivité du territoire	
<b>Caractérisation de l'organisation</b>	
<i>Organigramme</i> Différentes cellules mais une transversalité permanente	
<i>Effectifs</i> - diversité et richesse des compétences	<i>Effectifs</i> - insuffisants au regard de la charge de travail
<i>Instances - CRPS:</i> - politique de protection thématique	<i>Instances - CRPS:</i> - engorgement du nombre de demandes en attente
<i>Instances</i> Pôle Patrimoines et Architecture: CRAP – ASPMH Un fonctionnement transversal efficace	
La CRMH au cœur de la diffusion des connaissances et de la recherche : visibilité de l'action de la DRAC	Une politique de diffusion et publication à développer
<b>Missions et modes de travail</b>	
<i>Une direction renforcée</i> CRMH et CRMH adjointe	
<i>Coordination du pôle Patrimoines et Architecture</i> Un pilotage efficace	
	<i>Architecture</i> - des actions à développer malgré un partenariat actif (CROA, CAUE, ...) - retard dans le politique de développement des AVAP (lié à l'instabilité juridique de l'outil)
<i>Valorisation</i> - Événements nationaux (Rdv aux jardins, JEP)	<i>Valorisation</i> - Événements nationaux : nécessité de recruter des vacataires
<i>Déplacements</i> 1 800 km par semaine : une proximité et un travail de terrain	<i>Déplacements</i> Chronophages
<i>Les personnes</i>	<i>Les personnes</i>

- des agents polyvalents et réactifs - des compétences métiers fortes	Un service à flux tendu - des missions difficiles à accomplir : archivage
<i>Conduite d'opérations</i> - Maintien de compétences techniques : des monuments État prestigieux et complexes - un suivi technique exemplaire	
Capacité de travail en binôme (conservateur MH/ingénieur ou technicien) sur les décors portés (sculptures, vitraux...)	
	Assistance à maîtrise d'ouvrage - effective mais mal cadrée : une AMO contractualisée à mettre en place
<i>Contrôle scientifique et technique:</i> - une expertise technique fine des agents reconnue	<i>Contrôle scientifique et technique:</i> Nombre d'opérations en cours important - 139 en titre VI investissement - + de 100 en titre VI fonctionnement une présence insuffisante sur place pour un CST optimal faute de temps
<i>Protection</i> - Chaîne opératoire efficace - thématisme des protections	<i>Protection</i> - un territoire riche sous protégé (patrimoine industriel et XXe notamment) - difficulté de rédaction des arrêtés complexes
<i>Gestions des crédits</i> Une consommation efficace des crédits	
<i>Autorisation de travaux</i> - collégialité existante pour la rédaction des avis	<i>Autorisation de travaux</i> - des délais trop longs
<b>Les partenaires</b>	
Une diversité des partenaires internes et externes	
La CRMH, coordonnateur efficace sur les questions patrimoniales au sein de la DRAC	
CRMH / STAP : complémentarité et efficacité	CST : une meilleure articulation à trouver
CRMH / SRA : protection et instruction des autorisations	Archéologie du bâti à renforcer
	Conseil régional: peu de rapport hormis le service régional de l'Inventaire pour les CRPS
<i>Conseils Généraux</i> - Travail partenarial fort sur l'accompagnement financier sur les immeubles (Aisne et Oise) et sur les objets (3 départements) - Partenaires importants pour dynamiser le territoire ( exemple du travail du CG de l'Oise sur les églises)	
<i>Communes</i> - Relation très étroite avec les communes dont des travaux sont en cours (contact hebdomadaire)	<i>Communes</i> trop nombreuses pour pouvoir s'investir avec toutes les communes propriétaires de MH

<p><i>Associations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Échanges fructueux avec les sociétés savantes</li> <li>- actions partenariales de valorisation avec les associations de sauvegarde</li> </ul>	
<p><b><u>Archéologie</u></b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'archéologie jouit, en Picardie, <b>d'une image extrêmement positive</b> et contribue fortement à la constitution <b>d'une identité régionale</b>.</li> <li>- Une centaine d'acteurs, bénévoles ou professionnels, ont accompagné et soutenu l'essor de l'archéologie « de sauvetage » et manifestent régulièrement son attachement au patrimoine archéologique picard.</li> <li>- Les archéologues des trois départements picards, professionnels et bénévoles, <b>forment une communauté forte et affirmée, en particulier sur le plan scientifique</b>, qui s'exprime notamment au travers des colloques et autres manifestations, d'ampleur nationale voire internationale.</li> <li>- <b>Les agents du SRA communiquent dans le cadre de colloques, tables rondes</b> et autres manifestations scientifiques spécialisées, et sont bien souvent à l'origine de telles manifestations.</li> <li>- Le SRA est au cœur d'un <b>très grand nombre de partenariats</b>, tels l'INRAP, les Universités, le CNRS...</li> <li>- La <b>centralité de la capitale régionale est un atout</b>, au regard des nécessaires déplacements sur le terrain.</li> <li>- Les décisions de prescriptions ou les informations transmises pour les études d'impact s'appuient fortement sur <b>la carte archéologique régionale régulièrement actualisée</b> par un important travail d'inventaire s'appuyant sur des prospection pédestres, aériennes ou géophysiques, le dépouillement des rapports d'opérations en vue de la saisie des entités archéologiques qu'il s'agit d'identifier, de caractériser, de décrire et d'indexer.</li> </ul> <p>La Drac est régulièrement citée en exemple pour <b>la qualité de sa gestion attentive et efficace de la RAP</b>, pour laquelle un agent est spécifiquement chargé de regrouper les dossiers qui doivent faire l'objet d'une liquidation. En Picardie, <b>le produit de la RAP est particulièrement élevé</b>.</p>	<p>Le volume de fouilles programmées se maintient, mais ne croît pas.</p> <p>La vacance d'un des deux postes attachés à la carte archéologique a fortement impacté le dépouillement des rapports, démontrant ainsi que <b>deux agents constituent un effectif minimum pour assurer cette mission essentielle d'actualisation permanente de la carte pour maintenir son niveau de pertinence</b>.</p> <p>La base de données de la carte archéologique « Patriarche » et son outil graphique « Arcview » sont frappés <b>d'obsolescence</b>. Cela <b>impacte lourdement le travail de la carte archéologique</b> en raison des ralentissements qui découlent de ces problèmes techniques.</p>

<p>La Picardie est richement pourvue de <b>musées abritant des collections archéologiques et en parcs archéologiques ou archéosites</b> qui associent reconstitutions, animations et ateliers.</p> <p>Des méthodes de <b>sondage profond mécanisé</b> sur plusieurs mètres ont été mises en place afin de mettre à jour les sites paléolithiques. Cette <b>méthode de diagnostic fait toujours référence</b> au plan national et international.</p> <p>D'une façon générale, <b>l'occupation rurale gallo-romaine de la Picardie</b> est l'une des mieux documentée du territoire national, en raison du grand nombre de fouilles préventives réalisées.</p> <p>Le SRA comprend une majorité <b>d'antiquisants</b> (3 conservateurs et un ingénieur). Le suivi de cette période est très attentif.</p> <p>La Picardie bénéficie d'une tradition <b>d'archéologie monastique</b> qui comprend une documentation importante.</p> <p>L'activité est également soutenue et dynamique pour les périodes de la <b>Préhistoire ancienne, le Néolithique, le second âge du fer et l'époque romaine.</b></p>	<p>En revanche, les sites archéologiques mis en valeur sont peu nombreux. C'est une <b>faiblesse sur laquelle il faut agir</b> car, valorisés, ces sites participent à la diffusion des résultats de l'archéologie auprès des publics.</p> <p>Les compétences des agents du SRA ne couvrent pas la totalité des période chronologiques, d'où <b>des failles ou des manques de spécialistes</b>. Le départ prochain du seul spécialiste de la Préhistoire ancienne constitue <b>un réel motif d'inquiétude</b>, car les compétences requises sont très spécifiques.</p>
<p><b><u>Architecture</u></b></p>	
<p>La force de la Picardie quant à la création architecturale se situe dans l'audace des maîtres d'ouvrage, fiers de leur patrimoine monumental, peu intimidés par l'histoire.</p> <p>La proximité de grandes agglomérations fournit les professionnels qui pourraient manquer en Picardie.</p> <p>Il existe un maillage de structures actives dédiées à l'architecture (CAUE, maison de l'architecture, VPAH).</p> <p>La présence d'une chargée de mission pour l'architecture est une force qui croîtra avec le temps. C'est une possibilité ponctuelle de collaborer avec les forces des STAPs, de contribuer aux réponses en matière d'urbanisme et donner ainsi plus de lisibilité</p>	<p>Mais le territoire morcelé en de nombreuses petites communes peine à trouver la bonne économie d'échelle qui permettrait l'émergence de politiques urbaines et architecturales.</p> <p>Il n'y a pas d'école d'architecture en Picardie</p> <p>La faiblesse serait de concentrer toutes ces missions sur une seule personne. Or ces missions sont exercées en partenariat avec l'ensemble des services de la DRAC (patrimoniaux et sectoriels) et avec ses partenaires.</p>

<p>à la DRAC. Elle permettra à court terme de démarrer les études relatives au patrimoine du XXe siècle, de participer aux études et réalisations ANRU, d'enrichir les apports de la DRAC à la politique de la ville.</p>	
<p><b><u>Musées</u></b></p>	
<p><b>1. Collections riches et diversifiées également réparties sur le territoire y compris en milieu rural (exemple : Vendeuil Caply, La Fère et musées de l'Aisne).</b></p> <p><b>2. Musées souvent abrités dans des monuments historiques et implantés dans des villes d'art et d'histoire.</b> (Senlis, Beauvais, Noyon, Amiens, Soissons, Laon, Saint-Quentin).</p> <p><b>3. Sensibilisation à la conservation des collections,</b> diagnostic de la conservation des collections effectué en 2009/2010 pour les 35 musées territoriaux. Présence de nombreux ateliers de restaurateurs indépendants qualifiés en Picardie. Notons l'ancien groupement Conservare à Compiègne, hébergé dans un bâtiment mutualisé avec les réserves et une salle d'exposition temporaire du musée et le Centre de restauration des peintures murales de Soissons, locaux mutualisés avec le CCE de Soissons sur le site St Jean des Vignes.</p> <p><b>4. Relations anciennes avec l'action culturelle du Rectorat</b> (nombre d'enseignants détachés significatif et accueil des scolaires dans 22 musées).</p> <p><b>5. Numérisation des collections</b> Bonne présence des collections de Picardie sur la base nationale Joconde avec 42 187 images en ligne (y compris Musée Condé, Chantilly). Site régional des musées Picardie-muses en cours de refonte.</p>	<p><b>1. Faiblesse des équipes scientifiques</b> Postes vacants non pourvus (Noyon, Méru). Personnels en difficulté avec leur collectivité (Saint-Quentin, Mudo à Beauvais, Noyon, Château-Thierry). Personnel scientifique qualifié insuffisant.</p> <p><b>2. Équipements muséographiques désuets et peu attractifs,</b> ne disposant pas de salles d'expositions temporaires et de services annexes (librairies, cafétéria, salles de conférences, ateliers pédagogiques).</p> <p>Seulement 2 rénovations et constructions dans les années 90, années fastes pour les budgets État. (Musée de Picardie - rez-de-chaussée, Historial de la Grande Guerre à Péronne, (création). Donc, un retard important à rattraper.</p> <p><b>3. Faiblesse des moyens de fonctionnement des musées</b> (personnel, expositions, acquisitions) exemple 5 000 € de budget pour activités à Laon, 10 000 € pour Antoine Lécuyer à Saint-Quentin, 30 000 € pour Compiègne ou Senlis.</p> <p><b>4. Absence de participation de la Région au FRAM / FRAR et plan de numérisation depuis 2010.</b></p> <p><b>5. Absence de salles d'expositions temporaires équipées permettant des projets de grande visibilité au plan régional ou national. Pas de projets d'expos d'intérêt national.</b></p> <p><b>6. Difficulté de mise en réseau des musées, Association des conservateurs très passive et financée uniquement par la DRAC.</b></p>

## Livre et Lecture – Langues de France et Langue française - Archives

-une **agence du livre** en ordre de marche, **compétente, légitimée** par les professionnels, des libraires et des éditeurs actifs

-**des relations de travail Drac/conseil régional** construites et positives

-un **foisonnement de manifestations** littéraires

-une vivace tradition de **résidences d'auteurs**

-**un centre de ressources BD** (et un salon) repéré nationalement, au rayonnement régional tout au long de l'année

-**des maisons d'écrivains** nombreuses

-un riche patrimoine écrit et littéraire

-un **pôle associé BNF**

-une BNR

-**des BDP reconnues** pour leurs actions de proximité

-une **agence régionale pour le picard** à portée inter frontalière

-un **manque d'ambition des élus** sur les territoires ayant **peu d'appétence pour la lecture publique**

-une **absence** de recours à **l'ingénierie culturelle**

## Théâtre et Danse

- Il existe encore un **fort potentiel de développement** s'étayant sur la spécificité et l'originalité des ressources : **marionnettes, cirque...**

- Création d'une **Cité des arts du Cirque et de la Rue**, en intégrant un **CNAR** au sein de l'EPCC.

- Des structures au **fort potentiel de conventionnement** : Théâtre de Noyon, Scènes d'Abbeville, théâtre de Laon.

- Une scène nationale d'envergure, pouvant intégrer **un CDN** au sein de l'EPCC

- Une dotation budgétaire **extrêmement faible** pour le spectacle vivant.

- Une marge artistique sur le 131 laissant **peu de potentiel de développement**.

- Un **retard historique dans les processus de labellisation** ayant pour conséquence un **sous-équipement** de la Picardie en structures labellisées : une seule scène nationale, pas de CDN, ni de CCN...

- Une **absence historique d'engagement politique** et de projets en faveur du spectacle vivant.

	<p>- Un <b>maillage territorial trop lâche</b> des structures conventionnées, notamment dans l'Aisne.</p> <p>- Une <b>faiblesse du milieu et des propositions chorégraphiques</b>.</p> <p>Des <b>financements de collectivités territoriales déséquilibrées</b> pouvant mettre en difficulté certaines structures dans le cas d'alternances.</p>
<b>Musique</b>	
<p>- Une diversité de structures professionnelles implantées en Picardie, orchestres et ensembles, <b>spécifiques par leur nomenclature et par la qualité de leurs projets</b>.</p> <p>- Un <b>schéma départemental de développement des enseignements artistiques</b> à forte valeur structurante dans l'Aisne...</p> <p>- ... porté par une association, l'ADAMA, qui développe également, avec le soutien du CG, <b>un ensemble d'actions convergentes et complémentaires</b>.</p> <p>- Une structuration du secteur qui privilégie <b>toutes les passerelles possibles entre le domaine pédagogique, les pratiques amateurs et la diffusion artistique professionnelle</b></p> <p>- Une <b>réflexion commune des conservatoires</b> à rayonnement autour de l'harmonisation des socles de compétences et des épreuves du cycle spécialisé.</p> <p>- <b>3 SMAC et le Patch</b>, réseau régional des acteurs de la filière des musiques actuelles.</p> <p>Un <b>théâtre lyrique</b>, outil aux performances acoustiques exceptionnelles qui mériterait d'être accompagné dans un processus de labellisation.</p> <p>- Les points forts de l'ensemble des structures et lieux labellisés, leur spécificité reconnue, la connaissance de leurs territoires respectifs et leur volonté de développer leur projet, ainsi que leur ouverture d'esprit permet d'envisager au mieux le partenariat, dans le cadre du redécoupage territorial.</p>	<p>Cependant, pour deux d'entre elles, l'Orchestre de Picardie et le Patch, une incertitude demeure sur le plan budgétaire, car elles sont financées à hauteur de près de 70% de leur budget global par le Conseil régional de Picardie. Il ne faudrait pas que dans le cadre d'un nouveau territoire régional, elles soient <b>fragilisées, car leurs missions validées par des Contrats d'objectifs avec l'État se verraient obligatoirement amoindries</b>.</p>



<b>Arts Plastiques</b>	
<p><b>Institutions labellisées, Associations ressources,</b></p> <p>- <b>FRAC</b> : Constituée avec minutie par les comités techniques successifs, la <b>collection du FRAC Picardie témoigne d'une grande diversité d'approches</b> : identifiée sur un plan national, elle est reconnue pour sa cohérence autant que pour la qualité des œuvres lesquelles sont représentatives d'une vitalité internationale.</p> <p><b>Le dispositif de galeries scolaires</b>, développé dès les années 90 dans l'objectif de sensibiliser les jeunes scolarisés des zones rurales à l'art contemporain, est investi avec régularité par les œuvres de la collection.</p> <p>Doté d'un <b>précieux centre de documentation</b>, un professionnel accueille régulièrement des groupes scolaires et des étudiants de l'U.P.J.V.</p> <p>-« <b>Diaphane</b> », remplit les missions de <b>pôle ressource régional dans le domaine de la photographie</b>. L'association créée dans l'Oise au milieu des années 90 par Fred Boucher - photographe diplômé d'Arles - porte un projet volontariste qui s'articule entre un conséquent programme de sensibilisation - lequel passe essentiellement par la pratique et la rencontre d'auteurs - et la conduite de commandes photographiques.</p> <p><b>Une politique éditoriale, l'organisation du festival « Photaumnales » et des temps de professionnalisation</b> complètent ces activités.</p> <p><b>Diaphane vient d'amorcer une démarche visant à obtenir le label de centre d'art.</b></p> <p><b>Les « Photaumnales », seul festival photographique au Nord de Paris</b>, investit à chacune de ses éditions la « Galerie de la Tapisserie » ainsi qu'une quinzaine de lieux partenaires du Beauvaisis. La manifestation est un temps fort dans la saison culturelle du département.</p> <p>- <b>MACU : festival « arts, villes, paysages ».</b></p>	<p>- <b>déficit d'orientations partagées entre politiques publiques, décalage dans les critères de soutien ou d'intervention :</b></p> <p>*<b>absence de dialogue constructif avec le conseil régional</b>. Ce déficit crée un hiatus en terme d'orientation et par conséquent ruine toute hypothèse de stratégie. Un exemple est posé par l'institution FRAC. (projet architectural abandonné, étude de réimplantation non exploitée, absence de cahier des charges et absence d'instance de concertation).</p> <p>* le dispositif de soutien aux ouvertures d'ateliers d'artistes, tel que mis en œuvre par le conseil régional ne répond pas aux critères qui visent la qualification et ne relaie pas les besoins nécessaires par les démarches artistiques émergentes. Ces aides ne sont pas complémentaires avec le dispositif mis en œuvre par la DRAC en matière de soutien aux plasticiens (création + installation-équipement).</p> <p>* L'affichage de la notion « d'artiste picard » par les élus et les techniciens de la région, paraît inadaptée en terme de qualification artistique, de soutien aux outils, d'aide à l'insertion ou d'accès à l'économie de l'art.</p> <p>- <b>déficit d'ingénierie constaté dans les services culturels des collectivités comme au sein des associations.</b></p> <p>* <b>Les entités urbaines (villes et agglomérations) manquent de compétences susceptibles de mettre en place une méthodologie de suivi de projet</b> nourrie d'orientations adaptées aux contextes urbains, patrimoniaux, artistiques et humains. Si les agglomérations urbaines captent les flux migratoires du milieu rural, elles ne sont pas investies d'un souci d'exemplarité culturelle dont l'objectif serait de tirer vers le haut l'innovation afin de la partager avec les habitants d'un territoire élargi.</p> <p>* <b>absence de conventions entre institutions centrales et les opérateurs périphériques</b>. Cette absence liée aux aléas et aux insuffisances occasionne une stagnation et une autarcie. Le déficit d'ingénierie, d'attentes ou d'ambition est un frein à</p>

	<p>une relance.</p> <p><b>* la convention entre la MCA et le FRAC s'est conclue sans dialogue avec les financeurs, sans associer les élus concernés.</b> Le financement de l'étude FRAC. ÉSAD .BD n'a pas lié les financeurs à une obligation d'en débattre, elle a été tout bonnement enterrée. Les documents de contractualisation font peu l'objet d'attention et la notion de contenus de programme et d'obligation de feuille de route et de suivi également.</p> <p><b>- Les orientations et les démarches en matière d'offre artistique n'intègrent pas les enjeux du développement durable.</b></p> <p>*A l'exception de quelques initiatives dans les domaines de la sensibilisation des habitants, de la recherche conduite par l'ÉSAD, <b>les projets qui établissent des liens entre partages de savoirs, savoir-faire et création, temps d'expérimentation et temps de valorisation, innovation au service des partages de savoir sont absents</b> du paysage de la diffusion des arts plastiques.</p> <p><b>*les projets qui interrogent enjeux de citoyenneté et de vivre ensemble sont rares</b> et, lorsqu'ils existent restent peu relayés et partagés. Ils restent occasionnels et aléatoires et ne répondent pas à un processus de pollinisation.</p> <p><b>- conformisme des contenus de l'offre :</b></p> <p>* les projets culturels qui concernent les arts plastiques et l'art contemporain restent très conformistes en matière de diffusion. Les objectifs d'innovation, d'expérimentation, sont rares et, lorsqu'ils existent ne trouvent pas l'écho nécessaire à leur amplification faute de prise en compte par les politiques culturelles.</p> <p>* L'absence d'institutions professionnelles n'est pas palliée par des initiatives qui offrent des alternatives artistiques et apportent des réponses aux manques de mobilité, à l'enclavement, à la faible ouverture à l'Europe.</p> <p><b>- Les acteurs de la création artistique ne se sont pas constitués en réseaux</b></p> <p>* cet état des lieux s'est nourri de rencontres avec</p>
--	---

	<p>les acteurs artistiques. La majorité d'entre eux constate et déplore une <b>situation d'isolement, l'absence de relations et d'instances d'organisation entre acteurs</b> de ce domaine et le peu de cas accordé par les politiques culturelles aux arts plastiques.</p> <p>Les politiques culturelles ne se sont pas dotées d'instances transversales permettant de dialoguer, de partager les expériences. Elles ne mettent pas en œuvre des dispositifs susceptibles d'impulser et de valoriser de projets communs.</p> <p>* ainsi, on constate l'absence de coproductions, d'échanges interreg, l'absence de circulation ente les acteurs et l'absence de manifestations partagées ou co-réalisées.</p> <p>* les outils de médiation (en dehors des sites internet ) les plate-formes d'échanges ou de communication entre acteurs de la diffusion, de la formation ou de la sensibilisation manquent ils sont inexistants (propos largement relayé par les artistes rencontrés).</p> <p>- <b>absence d'équipements dédiés aux missions nécessaires au développement d'une politique des arts plastiques et notamment absence d'espaces et de m<sup>2</sup> adaptés.</b></p>
--	---

## Éducation artistique et culturelle

<p><b>Le maillage des ressources :</b></p> <p>L'EAC implique naturellement les ressources culturelles de la région sur l'ensemble du territoire. <b>Certaines sont organisées en réseau, d'autres ont une mission régionale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Structuration du spectacle vivant</b> par 2 réseaux, l'un regroupant l'ensemble des équipements aidés régulièrement par la Drac (le réseau des scènes de Picardie) et l'autre regroupant les lieux plus modestes animé par la FRMJC (le résO Picardie).</li> <li>- <b>des « pôles régionaux »</b> : CDC, CR2L, Diaphane, EPCC arts du cirque, FRAC, Tas de Sable qui sont en capacité de proposer des projets structurants.</li> <li>- <b>Articulation intelligente</b> des dispositifs éducation à</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Manque d'ambition et frilosité de certaines collectivités</b> qu'il faut prendre en compte. Elles sont en grande difficulté et ont peu d'intérêt pour le domaine culturel ou peu de sensibilité à la culture. Il est important d'avancer pas à pas, d'échanger d'abord et de s'appuyer sur les lieux de proximité, l'existant comme la lecture publique (avec les bibliothèques), la musique (avec les batteries fanfares)</li> <li>- <b>Isolement géographique des établissements scolaires</b> qui complique la mise en place ou même la pérennité des projets.</li> <li>- les <b>contraintes budgétaires de l'EN, la DRAAF, la Jeunesse et Sport et les difficultés des collectivités</b> rendent cette politique partenariale plus complexe</li> </ul>
--	--

<p>l'image tant au niveau local qu'au niveau départemental et régional.</p> <p>- <b>volonté des collectivités</b> dans la poursuite des contractualisations pour une pérennité et donc un meilleur ancrage.</p>	<p>et il est important d'optimiser l'organisation et la répartition des moyens de l'EAC sur les différents temps de parcours de formation du jeune.</p>
<p><b>Politiques interministérielles</b></p>	
<p><b>Culture - Santé</b> Pérennisation des actions sur trois ans. Bénéfice pour les équipes artistiques et les équipes soignantes. Vrai projet artistique et culturel pour l'établissement. Les équipes peuvent ainsi « travailler » sereinement.</p>	<p>Relation avec l'ARS. Le directeur a signé la convention. Mais fragilité du poste de la chargée de mission santé. Fusion des ARS. Quel sera le souhait du futur partenariat ?</p>
<p><b>Culture - Justice</b> Lien avec la Ligue de l'Enseignement renforcé par la signature de la convention DRAC/DISP. De bonnes pratiques avec la Drac dans les départements de l'Aisne et la Somme ont été ainsi consolidées.</p>	<p>La convention se termine en 2016. Quid de son renouvellement ? Quel sera le souhait de la DISP qui est inter-régionale ? Renouvellement des artistes compliqué. Le lien avec la PJJ est distendue.</p>
<p><b>Politique de la Ville</b> Les Portes du Temps. Passeurs d'Image. Bonne écoute des collectivités pour l'introduction de la culture dans les contrats de ville. <b>La Drac est bien identifiée.</b></p>	<p>Point de vigilance sur tous les territoires sur le suivi des contrats de ville. 23 contrats de ville seront signés en Picardie, comment les suivre correctement ?</p>
<p><b>Lutte contre illettrisme</b> Lancement d'une étude/diagnostic avec le CR2L de Picardie en lien avec les bibliothèques/structures culturelles, autres...à l'étude.</p>	<p>Pas suffisamment de lisibilité pour la Drac. 4 lignes budgétaires identifiées. Difficulté avec les collectivités pour mettre en place des actions.</p>
<p><b><u>Numérique</u></b></p>	
<p>La mise en place des premiers appels à projets en 1997 a permis de constituer un <b>corpus très important de documents patrimoniaux numérisés</b>. Même s'il est difficile de définir précisément le nombre de documents en ligne sur les sites des collectivités territoriales partenaires ayant participé au plan régional, le chiffre de 300.000 documents disponibles sur la plateforme du MCC Collections est avéré.</p> <p><b>Rares sont les structures ou institutions patrimoniales en Picardie qui n'ont pas numérisé au moins une collection.</b> Ceci se traduit par le document cartographique en annexe, éloquent en terme de couverture territoriale mais également en</p>	<p>La principale faiblesse de tout le dispositif Numérique en Picardie réside dans le fait que <b>peu de crédits propres à la DRAC sont affectés</b> au plan régional. A titre d'exemple, en 2015, seuls 9.400 euros sont affectés au volet création numérique et 17.800 euros aux projets numériques innovants...</p> <p>L'essentiel des crédits qui œuvrent à l'élaboration du plan sont donc le fait de <b>crédits centraux, ce qui est contraignant en ce sens où cela ne laisse que peu de marge de manœuvre</b> quant aux critères de sélections de projets, étant donné que ceux-ci sont d'abord soumis aux critères de plan national.</p> <p>Cela pose également <b>le problème de la pérennité de</b></p>

<p>terme de domaines culturels couverts.</p> <p>Le développement, depuis 2014, du volet <b>services « culturels numériques innovants »</b> permet de positionner la Picardie sur un axe complémentaire du domaine du numérique, autour d'un versant plus axé sur <b>la création, la recherche et le développement.</b></p>	<p>ces dispositifs, en cas de réduction des crédits centraux comme cela est le cas depuis 2 ans.</p>
<p><b>STAP 02</b></p>	
<p>La première guerre mondiale a gravement ruiné le patrimoine architectural et pourtant le département compte encore <b>plus de 600 monuments dont certains édifices comptent parmi les plus importants pour l'histoire de l'architecture nationale</b> : Cathédrale de Laon, Château de Coucy, Musée national de Blérancourt, Château François 1<sup>er</sup> à Villers Cotterêts ...</p>	<p>On ne peut donc que regretter que ce patrimoine très riche, qui recouvre tous les siècles, de la Gaule à l'art déco, <b>ne soit pas mieux intégré dans les politiques locales</b> – voire dans les actions de l'État (Musée de Blérancourt, Château de Villers Cotterêts, Sites de la Grande Guerre).</p> <p>Depuis la construction d'un « Center Parc » dont la dimension culturelle est contestable, on note <b>peu de projets structurants susceptibles de valoriser le patrimoine</b> sauf, peut-être, les projets de véloroutes conçus en liaison avec les départements voisins.</p> <p><b>Trop de ruralité dans la réflexion sur la ville ne nuit-elle pas au renouvellement urbain ?</b> (Les maires urbanisent moins leur village qu'ils ne vendent leur campagne). Cela se traduit le plus souvent, non par du renouvellement, mais par de l'étalement urbain mal maîtrisé.</p> <p>Enfin, il faut remarquer que l'Aisne qui offre une qualité de vie indéniable, se trouve quelque peu <b>à l'écart des réseaux de communication</b> physiques et intellectuels et qu'ainsi la <b>pénétration des idées y est plus difficile</b> qu'ailleurs.</p>
<p><b>STAP 60</b></p>	
<p>Le territoire de l'Oise est multipolaire, ce qui en donne un maillage territorial relativement équilibré, autour des trois principales agglomérations (Beauvais, Compiègne et Creil), dont témoigne par exemple la volonté de créer une scène nationale, exprimée par chacune des trois communes,...</p>	<p>Le revers de la médaille de ce caractère multipolaire est <b>un morcellement des compétences</b> qui rend le travail du STAP lourd et important en terme de sollicitations.</p> <p>Le contexte actuel ne semble pas favorable au lancement de nouvelles AVAP : loi patrimoine en</p>

<p>Fort heureusement, la situation géographique du STAP, basé au château de Compiègne, correspond au secteur est/sud-est du département, pour lequel la densité patrimoniale est la plus forte, et la population la plus dense.</p> <p>La proximité parisienne et de Roissy assure par ailleurs un certain développement économique et une croissance démographique, notamment dans les secteurs sud et est du département, où se concentrent l'essentiel des richesses. Département de villégiature du fait également de cette proximité parisienne et d'une ruralité préservée via les grands sites inscrits ou classés et la gestion du PNR Oise-pays de France, on trouve ainsi à la fois la présence des deux hippodromes de Chantilly et de Compiègne, mais aussi de parcs d'attraction populaires comme le parc Astérix ou la mer de sable à Ermenonville, qui sont également en espaces protégés gérés par le STAP.</p> <p>Le patrimoine est riche et le développement de la fréquentation du parc et du château de Chantilly témoigne de cette attractivité.</p>	<p>devenir refondant les espaces protégés, baisse des financements, dotations raréfiées, <b>autant d'incertitudes peu favorables à l'élaboration de projets territoriaux patrimoniaux.</b></p>
<p><b>STAP 80</b></p>	
<p><b>Maillage du Territoire.</b></p> <p>L'échelle d'intervention du STAP est le département, <b>Amiens est situé à équidistance</b> entre la limite est (Aisne) et la manche, et à égale distance des frontières nord (Pas de Calais) et sud (Oise). Cette échelle permet aux ABF d'<b>appréhender le territoire dans son ensemble, et d'en avoir une bonne connaissance.</b> Dans ce cadre géographique, la <b>réactivité des ABF</b> face aux situations d'urgence est un atout indéniable.</p> <p>Au sein du territoire, le Stap dispense ses missions de service public, au plus près des citoyens, et des divers interlocuteurs.</p> <p>Chaque agent est impliqué et investi dans son travail, exerçant ses compétences selon <b>un mode collégial</b>, dans la communication. Les divers agents du STAP sont amenés à ne pas être cantonnés dans</p>	<p><b>Effectifs :</b> Même si le Stap a récupéré un ABF et est apte à redéployer ses missions, il manque encore un adjoint technique au secrétariat, au regard du nombre de dossiers entrants, des nécessités d'un accueil téléphonique et physique. Cet emploi récupéré permettrait en outre aux agents une plus grande polyvalence, et par là-même, un enrichissement personnel de chacun.</p> <p><b>Avis connexes</b></p> <p>Une spécificité de la Somme est liée à l'installation d'un nombre croissant d'éoliennes. Le Stap de la Somme est invité à donner un avis sur ces dossiers portés par les opérateurs, dans le cadre de l'autorisation unique, se substituant aux permis de construire. De très nombreux appareils sont d'ores et déjà en place ou autorisés (environ 600 en place sur les 1800 accordés). Le STAP émet des avis après</p>

<p>une mission unique, les divers aspect du métier sont appréhendés, et chaque instructeur travaille avec les deux ABF.</p> <p>Le retour à la normale du nombre d'ABF (Deux ABF), permettra <b>un redéploiement des missions du STAP et de recouvrer à terme toutes les missions</b> (avis PLU, CST et fiches sanitaires MH...).</p> <p><b>Permanences Amiens/Mers-les-Bains/Abbeville</b> Ces permanences sont l'occasion <b>d'échanger</b> avec les instructeurs des villes, et de <b>mettre en place conjointement une « politique » patrimoniale</b> visant à maintenir les qualités urbaines et paysagères, à dérouler une doctrine partagée propre à améliorer le cadre de vie. C'est aussi l'opportunité de se rendre sur le terrain et d'y rencontrer les demandeurs.</p> <p><b>Les principes</b> sur lesquels sont fondés les avis de l'ABF <b>sont alors mieux compris et constituent la base d'une pédagogie patrimoniale.</b></p> <p><b>Compétences croisées, expertises partagées</b> Le CAUE (dont le chef du STAP est membre du conseil d'administration) assure des permanences de conseils aux particuliers. Le conseil en avant-projet est essentiel et participe à la définition d'un paysage architectural et paysager de qualité. Le STAP à collaboré à l'élaboration de plusieurs ouvrages tels que le guide de « la réhabilitation écoresponsable du bâti traditionnel » les plaquettes sur l'habitat et sur les églises non protégées de la somme, <b>LE CAUE fait profiter le STAP des des fiches conseil qu'il rédige à la demande des collectivités, organismes, associations ....</b></p>	<p>une analyse approfondie des dossiers.</p> <p>Ce travail est <b>extrêmement chronophage</b> : L'analyse d'un dossier éolien requiert 4 à 5 jours de travail pour un agent.</p> <p>Ce travail se fait <b>au détriment d'avis portés sur les documents d'urbanisme</b> (SCOT PADD, PLU PLUi). Ces documents sont essentiels pour pouvoir orienter la qualité de la construction dans les villes et villages. Ce travail sur les PLU, au travers la rédaction de l'article 11 notamment. est d'autant plus important que c'est le seul document réglementaire encadrant l'urbanisme, puisque les ZPPAUP, AVAP, et secteurs sauvegardés sont rarissimes.</p> <p><b>SIG Atlas des Patrimoines.</b> Mise à jour Cette demande émane du ministère. Il est demandé aux Stap de mettre à jour toutes les données.</p>
---	--